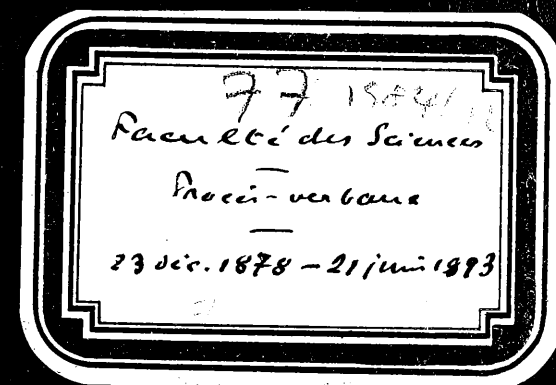




1984/22/77

Séance du 23 Décembre 1878.

Présents : mess. Wartmann (Doyen), Celliner, Gräbe, Oltramare, Tmry, Vogt, Müller.

Doctorat En vue d'obtenir un Règlement clair sur les notions exigées pour les différents cas du Doctorat en Sciences, M^r le Doyen Wartmann propose à la Faculté de faire, pour les Sciences d'histoire naturelle et pour les Sciences physiques et chimiques, un ^{Programme} ~~reglement~~ analogue à celui qui vient d'être élaboré pour les Sciences mathématiques.

La Faculté reconnaît l'utilité de ces ~~Reglements~~ Programmes.

Mess. Müller & Vogt déclarent, que pour le Doctorat en Sciences naturelles, le ~~Programme~~ d'études des Baccalauriat en Sciences indique déjà suffisamment les matières, mais que les questions sur ces matières devant être traitées à un point de vue plus élevé. Comme d'ailleurs le Doctorat donne le droit de professer, M^r Vogt estime que pour les Sciences naturelles, où il y a tant de branches, il est nécessaire d'avoir la garantie d'une certaine universalité de connaissances dans l'Histoire naturelle, et il croit en conséquence que l'examen oral plus détaillé devra concerner deux de ces branches au lieu d'une, au choix du Candidat.

Ce point de vue est approuvé par la Faculté.

Mess. Vogt, Tmry & Müller sont chargés de préparer le Règlement pour le Doctorat en Sciences naturelles, et Mess. Wartmann,

Soret, Graebe et Monnier, feront le même travail pour les Sciences physiques et chimiques.

Il est entendu que le Candidat pour le Doctorat aura écrit, comme pour les Sciences mathématiques, un examen par écrit sur la branche qu'il déclare avoir plus particulièrement approfondie, et un examen oral général sur les Sciences naturelles ou sur les Sciences physiques et chimiques.

La Faculté procède ensuite à la distribution de la somme de 600 frs. du budget échus à ses Bibliothèques et Laboratoires. Le laboratoire de Zoologie obtient 350 frs.

Celui de Physique 145 „
 „ „ de Botanique 105 „

M. le Doyen soumet ensuite à l'appréciation de la Faculté une proposition qu'il a l'intention de présenter au Sénat. Il proposera de décerner le grade du Doctorat honoris causa à deux savants genevois, M. Raoul Pictet, physicien à Genève, et M. Delafontaine, chimiste, demeurant à Chicago, qui se sont particulièrement distingués par des découvertes récentes d'une très-grande portée scientifique.

Cette proposition est chaleureusement approuvée par tous les membres présents de la Faculté, et ~~en outre~~ Mess. Soret et Marignac, absents, l'ont vivement approuvée par lettres. Mais ~~l'initiative~~ le Prof. Cellier ^(en outre) a félicité M. le Doyen d'avoir pris l'initiative pour récompenser des services scientifiques rendus. — S'ensuit la

Séance du 27 Janvier 1879.

Présents : Mess. Wartmann (Doyen), Cellier, Graebe, Oltramare, Vogt, Müller.

Le précédent procès verbal est lu et adopté.

Droit et
Sciences

M. le ^{Doyen} Secrétaire donne ensuite lecture du Programme pour le Doctorat en Sciences, élaboré par la commission nommée ad hoc, d'après lequel ~~est~~ le champ des études est pris comme dans le Programme du Baccalauréat en Sciences (quant aux Sciences naturelles), avec l'adjonction de l'Embryogénie générale, la Classification botanique et la Cryptogamie. Les questions sur la Science spéciale du Candidat seront traitées à un point de vue plus élevé que pour le Baccalauréat, tandis que les Sciences connues accessoires le seront d'une manière plus générale.

Droit et
Phys. et Chim.

L'ensemble des Sciences accessoires, pour la taxation de l'examen, ne pourra pas dépasser l'importance de l'examen subi sur la Science que le Candidat ~~aura~~ déclaré avoir particulièrement approfondie. M. le Doyen rend compte ~~à l'Assemblée~~ du résultat obtenu par la commission nommée pour le Programme du Doctorat en Sciences physiques et chimiques. L'examen pour ce Doctorat vaudra nécessairement sur la Physique et la Chimie, et dans la règle sur la Minéralogie, et il sera plus ~~ou~~ détaillé sur l'une ou l'autre des 2 premières Sciences selon la déclaration du Candidat d'avoir davantage approfondi l'une ou l'autre. On admet en outre, qu'au choix du Candidat, la Minéralogie puisse être remplacée par une ~~autre~~ ^{deuxième} branche des Sciences naturelles.

obs.

M. le Prof. Graebe estime que pour le Doctorat en Sciences on devrait également laisser cette latitude que l'une des branches puisse être

remplacée ou par la Physique ou par la Chimie. Cette idée est approuvée par les professeurs d'Histoire naturelle présents.

M^r. le Doyen se propose, à l'aide des documents fournis par les 3 commissions, de rédiger un Programme d'examen pour les 3 Doctorats. Il l'envierait, sous forme de circulaire, aux professeurs de la Faculté, avec prière, que chacun y fasse éventuellement des observations, qui lui permettraient de faire une rédaction définitive à soumettre à la Faculté dans une prochaine séance.

Enfin M^r. le Prof. Vogt nous entretient d'un projet de proposition qui a pour but de distribuer plus convenablement les vacances. Il voudrait, dans l'intérêt des Professeurs, et pour faciliter aux étudiants la concordance entre le commencement et la fin des Semestres d'études avec les Universités de la Suisse et de l'Allemagne, que le semestre d'hiver, commençant le 15 Octobre, ~~soit~~ ^{soit} fini à la fin de Février, que le mois de Mars présentât une vacance entre les 2 semestres et que les leçons recommencent avec le premier Avril pour finir le 20 Juillet. Le semestre d'été serait ainsi allongé, celui de l'hiver abrégé, et le tout répondrait mieux aux convenances de chacun. La mesure adoptée serait en particulier très-opportune et avantageuse pour la Faculté de Médecine.

Séance terminée.

Séance du 14 Mars 1879.

Présents: mess. Wartmann, Cellerier, Graebe, Monnier, Fabr. Ottomare, Vogt.

M^r. Jung, assistant au laboratoire de Zoologie à notre Université, a présenté un travail étendu zoologique - physiologique, à titre de thèse, avec la demande de faire de suite l'examen de Dr. perat et Sciences. La thèse a été reconnue bonne et a été acceptée, mais l'examen sera retardé encore de quelques mois.

La Faculté a désigné, pour ^{être} experts de l'examen doctoral, mess. les Prof. Vogt, Fol, Margnac, et M^r. Al. Humbert. ^{de M^r. de Rogel} L'examen se fera sous la présidence de M^r. le Doyen.

Séance du 9 Juin 1879.

Présents: mess. Wartmann, Fol, Graebe, Soret, Müller.

Les 2 précédents procès-verbaux sont lus et adoptés approuvés.

Election des Bureaux. Les 2 titulaires actuels, M^r. le Prof. Wartmann, Doyen,

et M^r. le Prof. Müller Secrétaire, ont été renouvelés par acclamation, pour les mêmes fonctions, pour la nouvelle période.

Programmes de 1879-80

M^r. le Prof. Soret demande de retourner à la manière déjà pratiquée antérieurement, en faisant son cours ^{de 2 h. par semaine} deux ans. Ce cours, ainsi que ceux de mess. les Prof. Fol & Müller, ne sont pas compris dans l'examen ^{écrit} du Baccalauriat-ès-Sciences.

M^r. le Dr. Jung demande à faire un cours de Zoologie expliquée à la

Médicine ou un cours de Zoologie générale, pendant l'hyver, à 3 ou 4 heures par semaine.

M. le Dr. Wilhelm Knecht, de Beldingen, gradué de l'Université de Zurich, désire faire un cours de Chimie analytique pendant le semestre prochain.

Examen: M. le Doyen annonce à la Faculté qu'il a fixé les examens oraux communs: Ils commenceront le Lundi 30 Juin et finiront le Jeudi 3 Juillet. Les examens par écrit pour le Baccalauréat auront lieu Mercredi 2 Juillet, et le Prononcé général se fera Samedi le 5 Juillet.

Un échange d'idées a eu lieu entre Mess. Graebe, Wartmann et Fol, sur les meilleures manières de faire payer les inscriptions des étudiants pour les Laboratoires.

Séance du 16 Juin 1879.

Présents: Mess. Wartmann, Doyen, Cebrier, Oltramare, Frey et Müller.

Cours de Minéralogie. M. le Doyen informe la Faculté que M. Landolf, qui avait été chargé provisoirement pendant le semestre d'hiver précédent, d'enseigner ^{la Minéralogie} ~~ce cours~~, ne sera pas prié de faire une seconde fois son cours. La Faculté aura donc à présenter, au Département de l'Instruction publique, un autre savant qui puisse être chargé de ce cours. Trois noms sont mis en avant. mais pour cause de jeunesse et du défaut de titres universitaires un premier est mis hors du cadre. Un second nom se rapportait à un Professeur d'une

pris l'initiative pour renouer

autre Faculté de la Suisse. Ce nom a également été abandonné pour que notre Faculté puisse garder son entière indépendance et qu'elle ne dépende pas en partie du personnel enseignant d'une autre Faculté voisine, et d'ailleurs, la distance entre les 2 Facultés est si elle seule une raison presque péremptoire pour ne pas insister sur ce nom. — Enfin les membres présents de la Faculté sont tous tombés d'accord pour présenter Monsieur Ch. Soret, fils de notre Collègue, qui a environ 25 ans, qui a fait de fortes études et qui est Licencié en Sciences physiques et mathématiques, et qui en outre, d'après ses titres, a déjà le droit d'enseigner à notre Faculté. Monsieur le Doyen transmettra cette présentation au Département.

Proposition de M. le Doyen concernant M. le Prof. Plantamour. M. le Doyen rappelle

à la Faculté que le 15 Juillet prochain il y aura 40 ans depuis la nomination de M. Plantamour comme Professeur à notre Faculté, et il consulte les professeurs présents sur la convenance et sur la manière de faire quelque chose à cette occasion pour exprimer à notre Collègue nos sentiments de considération et de félicitations, un cas analogue s'étant déjà présenté dans le temps à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Professorat de M. Chastel, suivi d'une démonstration honorifique.

Tous les membres professeurs présents reconnaissant avec empressement l'opportunité d'une démarche à faire et se décident à présenter à leur Collègue une adresse qui exprimera leurs sentiments et leurs

compliments. M^r. le Prof. Wurtmann a bien voulu s'offrir pour rédiger cette adresse de son mieux, et il est chargé, conjointement avec le Secrétaire, de présenter cette pièce à M^r. le Prof. Plantamour. — Séance levée.

Séance du 31 Oct. 1879.

Présents : Mess. les prof. Wurtmann, Fol, Graebe, Monnier, Oltramare, Pictet, Soret, Tury, Vogt, Müller.

Les deux procès verbaux précédents sont lus et approuvés.

École de Pharmacie. M^r. le Doyen nous informe que le Département de l'Instruction Publique a demandé à M^r. le Recteur de l'Université s'il y aurait convenance et opportunité, de créer, à notre Université, une École de Pharmacie, et s'il y aurait éventuellement convenance à ce qu'elle fût partie de la Faculté des Sciences. M^r. le Recteur a envoyé ces questions à la Faculté des Sciences pour en avoir son avis.

Quant à la première question M^r. le Prof. Monnier nous démontre, en comparant le programme de l'École de Pharmacie d'Autriche avec ce qui est enseigné actuellement à l'Université de Genève, que nous possédons déjà tous les éléments d'une École de Pharmacie, et qu'en combinant le cours de Pharmacologie de M^r. le Prof. Brun, rattaché jusqu'ici à la Faculté de Médecine, avec une partie des cours de la Faculté des Sciences, l'ensemble correspond bien aux exigences du Programme pour les examens professionnels fédéraux des Pharmaciens.

Si l'on détachait le cours de M^r. le Prof. Brun de la Faculté de Médecine pour le combiner avec la Faculté des Sciences, comme le propose M^r. le Prof. Vogt, notre Faculté ^{aurait} ~~offrirait~~ à elle-même déjà toutes les branches qu'une École nouvelle de Pharmacie aurait à offrir. D'ailleurs les examens fédéraux faits à Genève l'année passée, par suite d'études faites chez nous, prouvent que l'on peut déjà actuellement faire des études pharmaceutiques complètes chez nous.

On reconnaît toutefois que le cours de Pharmacologie de M^r. le Prof. Brun pourrait obtenir un plus grand développement. Quant aux cours de Botanique médicale et pharmaceutique, M^r. Müller estime que parmi les 150 espèces officielles traitées à fond, on y trouve toutes les espèces les plus importantes et les plus généralement employées, en sorte qu'il n'y a pas des lacunes bien sensibles, mais néanmoins il reconnaît qu'on pourrait aussi donner plus de développement à ce sujet. Quant à la Chimie il en viendrait également d'ajouter tels ou tels détails qui se rapportent plus spécialement à la Chimie pharmaceutique.

Il en résulte que la Faculté, ^{à l'unanimité} ~~se prononce~~ négativement sur cette première question.

Quant à la seconde question, elle a été reconnue, à la suite des nombreux renseignements fournis par M^r. le Prof. Vogt, d'après le Programme des examens propédeutiques fédéraux des Pharmaciens, qu'on peut inscrire comme étudiants à la

Faculté des Sciences, pour la ^{section} ~~division~~ des sciences pharmaceutiques,
ceux qui présentent un certificat d'examen propédeutique
fédéral des Pharmaciens ou d'un examen équivalent.

Il a en outre été décidé que l'on redigerait ^{une note} ~~un rapport~~ ^{une séance} levée.
une réunion pour baser l'étude des sciences pharmaceutiques
comme cela a été fait pour les autres sections de la Faculté.

Leuven den 17 November 1879.

Présents : Messieurs Wartmann, Graebe, L. Lorent, Ch. Lorent, Thury, Vogt, Müller.
Le précédent procès verbal est lu et adopté.

Doctorat è Sciences de M^r Poincaré.

M^r le Doyen informe la Faculté que M^r Bourcart, de Genève, a présenté la demande de faire l'examen pour le Doctorat en Sciences. M^r Bourcart a déjà présenté ses thèses qui ont été reconnues suffisantes et qui ont obtenu, du Doyen, l'autorisation d'être imprimées. Quelques professeurs ont déjà reçu le travail du Candidat et les autres l'auront sans retard.

M^r Bonnard demande à y passer l'examen sur la Chimie
comme branche principale de ses études. Il a choisi, comme
branches complémentaires du Règlement, la Physique et la Minéralogie.

La Faculté décide que les examens oraux de ce Doctorat, auront lieu ainsi que la discussion publique et soutenance des thèses, auront lieu dans le grand Amphithéâtre de Chimie.

Les jours et heures sont fixés comme suit :

Lunedì 29 Novembre à 2^h de l'après midi : Examen oral.

Lundi 1 décembre à 8^h du matin : Examen écrit.

Jeudi 4 Décembre à 3^h et après midi : Soutenance de Dissertation.

Sont nommés commissaires pour la Chimie : Mess. les Prof. Guache & Des Monts,
pour la Physique : M^r L. Soret (M^r le Prof. Wertheim ayant à presider l'unanimité)
pour la Minéralogie : M^r Ch. Soret.

Pour les experts à nommer par le Département de l'Instruction Publique en dehors des Mess. les Professeurs, la Faculté propose Messieurs Ador, Demole, Billiet et Nötting.

Sincerely,

Paris du 20 Février 1880.

Present: Mess. Vogt, L. Loret, Graebner, Müller.

Le précédent procès verbal est lu et adopté à l'unanimité.

M^r. le Prof. Vogt informe la Faculté que 5 étudiants lui ont adressé la demande de subir l'examen de Baccalauriat en Sciences avant la fin du semestre d'hiver. La Faculté accueille cette demande favorablement et l'on décide que cet examen aurait lieu la 2^e semaine du mois de Mars. On s'arrangera de manière à ce que l'examen des diverses branches se fasse à des heures où les professeurs examinateurs sont libres.

By propose common examinations supplementary Mess. E. Allen, Rochester,

En général, cette distribution d'heures restera la même que l'année passée, à moins que les intéressés n'adressent encore une demande de modification à M^r. Vogt.

Quant au Cours de ^{Chologie} Géologie de M^r. Vogt, sa durée sera abrégée d'un mois environ par le fait que le Professeur sera obligé de s'absenter. M^r. Vogt demande donc, pour pouvoir faire le tour de la matière, de donner 6 heures par semaine au lieu de 4. Cette demande est admise.

Quant au Cours de Classification Botanique et de Botanique médicale, M^r. Müller aurait désiré pouvoir annoncer sur le ~~Programme~~ l'horaire une séance supplémentaire d'analyse pratique, ~~comme cela s'est~~ ^{comme cela s'est} fait l'année passée, mais à l'aide d'instruments absolument insuffisants. Il s'était adressé directement au Président du Département de l'Instruction publique pour obtenir de quoi faire acheter les longues montées nécessaires. Malheureusement M^r. Müller n'a obtenu de M^r. Cartier que ses remerciements pour son offre, le budget actuellement en discussion étant déjà surchargé pour le Département.

Un échange d'idées a lieu en suite sur la question, soulevée par M^r. Graebe, de pouvoir faire l'examen en allemand, le cas échéant. Sans rien vouloir décider à cet égard les membres présents semblent reconnaître qu'actuellement cela serait bien possible mais seulement pour un certain nombre de branches.

Séance levée.

Séance du 8 Mars 1880.

Présents : Vogt, Ostrannice, Graebe, Müller.

Le procès verbal est lu et adopté et à cette occasion le Prof. Vogt nous informe qu'après la dernière séance il avait adressé une circulaire aux autres professeurs et que tous lui avaient renvoyé leur consentement aux décisions prises dans cette occasion de ne se consacrer qu'aux examens à faire avant la fin du semestre d'hiver.

Ordre du jour : Demande d'admission ^{comme} Privat - Dozent présentée par M^r. Otto Kaspar, demeurant à Genève.

Le demandeur désire faire un cours de Chimie pharmaceutique. Il appuie sa demande sur un ~~brevet~~ ^{brevet} fédéral pharmaceutique et sur une pièce qui constate qu'il a obtenu, pendant ses études à l'Académie de Lausanne, un prix maximum pour un travail chimique sur la Chimie.

Après discussion et tout en reconnaissant une certaine valeur au prix obtenu, la Faculté trouve que les titres du demandeur ne sont pas suffisants pour qu'elle puisse présenter au Sénat un avis favorable. A défaut de titres ~~bonnes~~ ^{bonnes} scientifiques le demandeur aurait dû pouvoir présenter quelque travail de valeur sur le sujet qu'il prétend connaître assez bien pour pouvoir l'exposer aux étudiants.

Séance levée.

Séance du 9 Juin 1880.

Présents : M^r. Wartmann, Graebe, Cellerier, Dr. Thury, Müller.

Le procès verbal est lu et approuvé.

M^r le Doyen présente à la Faculté une demande de M^r Vincent Corrotti, Italien, tendant à obtenir l'autorisation de faire, à notre Université, un cours de Privat-Docent sur l'alimentation. Le demandeur présente 7 documents différents à l'appui de sa demande, dans lesquels il figure parfois comme Professeur ou comme Docteur, mais il n'y a ni diplôme du Doctorat ni diplôme de Professorat, quoique ces diplômes lui aient été expressément demandés par M^r le Doyen. Aussi les établissements où il avait fonctionné comme professeur, pendant peu de temps, ne sont pas des établissements d'Etat. — Dans ces circonstances notre Faculté n'a pas cru pouvoir émettre un avis favorable à cette demande.

M^r le D^r Eugène Deuole, à Percy, demande à faire, comme Privat-Docent, un cours libre de Chimie sur la Théorie atomique. Comme la Faculté a déjà eu occasion antérieurement de prendre connaissance des titres et diplômes du demandeur, elle accepte sa demande et présentera un avis favorable au Sénat.

M^r le Doyen présente une demande de M^r le Recteur qui a pour but de faire cadrer ^{l'époque} le moment de la nomination des bureaux des diverses Facultés avec la nomination du Recteur, afin que dans les Programmes on puisse indiquer exactement les titulaires.

Par suite de cette demande notre Faculté, nommée à nouveau, par acclamation, son bureau actuel, M^r le Prof. Wurtmann continuera donc sa charge de Doyen, M^r le Prof.

prend l'initiative pour rassembler

Müller celle de Secrétaire.

M^r le Doyen nous informe que les examens oraux pour le Baccalauréat ^{- es Sciences} sont fixés à Jeudi & Vendredi 1 & 2 Juillet et les examens par écrits à Samedi 3 Juillet.

Deux étudiants, Mess. Falletti & Bourgeois ont adressé une lettre à M^r le Prof. Wurtmann pour demander s'il pourrait faire leur examen de Physique finalement sur la 2^e partie du cours de M^r Wurtmann. Leur demande a été accordée.

En suite est effleurée la question suivante : Notre Faculté accepterait-elle, pour le Doctorat es Sciences, une thèse qui porterait sur l'anatomie humaine ^{enseignée} à la Faculté de Médecine ? Les professeurs présents seraient inclinés à l'accepter, à condition que le travail fût fait sur le terrain purement scientifique et qu'il n'empiéterait pas sur celui de la Médecine. Toutefois, vu l'absence de Mess. les prof. Vogt & Fol, la question est réservée à une séance ultérieure.

Enfin M^r le Doyen rappelle surtout à ceux de Mess. les Professeurs qui ont des Laboratoires, que pour les prix Dary, grands et petits, accessibles seulement aux étudiants réguliers, notre Faculté n'a guère fourni des concurrents, qu'elle n'en a rien reçu, et qu'il serait opportun d'y attirer l'attention de Mess. les étudiants en temps utile.

Seance levée.

Séance du 9 Octobre 1880.

Présent: Wurtmann, Graebe, Mommier, Ls. Loreb, Ch. Loreb, Thury, Vogt, Müller.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Kaspar. M^r. le Doyen présente une demande de M^r. Otto Kaspar, adressée au Recteur et ayant pour but d'obtenir la permission de faire un cours libre de Privatdozent sur la Chimie pharmaceutique. Cette demande est appuyée de divers certificats d'études, mais elle ne l'est par aucun titre universitaire. Un travail inédit de Chimie, présenté en même temps et dans le même but, a été vu par Mess. les Prof. Graebe et Mommier, mais ce travail n'offre ni originalité ni résultat nouveau pour la Science et ne peut être considéré comme équivalent d'un travail de Doctorat. D'ailleurs le demandeur n'a rien publié sur la branche sur laquelle il voudrait faire un cours. La Faculté estime donc que la demande de M^r. Kaspar ne satisfait pas aux conditions de la loi exigées en pareil cas et refuse en conséquence favorable.

Houston-Chamberlain. M^r. Houston-Chamberlain, qui a suivi chez nous, depuis une année, différents cours et travaux de Laboratoires, a demandé l'autorisation de se faire inscrire comme étudiant régulier, dans la Faculté des Sciences. Vu l'âge relativement avancé ~~du demandeur~~ et la grande culture générale du demandeur, qui sont les études générales, pour cause de santé, ont souffert de nombreuses

pas à mériter pour

interruptions, vu aussi la bonne disposition des professeurs présents à son égard, et vu aussi une lettre de M^r. le Professeur Morrison de l'Université de Zurich qui appuie vivement la demande pour ce cas particulier, notre Faculté accorde, exceptionnellement, la demande.

Enfin M^r. le Doyen recommande aux Professeurs de vouloir bien, en temps utile, vérifier exactement le texte des Programmes, afin que, dans le cas d'absence d'un professeur, les questions à poser pour les examens, puissent être prises en stricte conformité avec les Programmes.

Séance terminée.

Séance du 19 Novembre 1880

Présent: Mess. Wurtmann, Graebe, Oltmanns, Vogt, Müller.

Le procès verbal précédent est lu et approuvé.

Pétition. M^r. le Doyen nous présente une pétition signée de 10 étudiants qui demandent l'autorisation de faire l'examen pour le Baccalauréat en Sciences au mois de mars. Cet examen est suffisant pour la Suisse romande, jusqu'en 1883, pour l'admission à l'examen fédéral propédeutique en Médecine sans qu'on ait fait l'examen du Baccalauréat en lettres ou celui de la maturité. Il paraît donc à ceux qui suivent les études médicales de faire l'examen propédeutique fédéral le mois de mai suivant l'examen du Baccalauréat. La Faculté veut bien accorder encore une fois cette demande.

mais en face des nombreux arrangements qui tombent sur le personnel des exséquiers pour les specimens extraordinaires, elle entend bien que ce soit pour la dernière fois et m. le Doyen fera afficher un avis dans ce sens.

600 frs. On passe ensuite à la distribution des 600 frs. échus à notre Faculté pour achat de livres et venant des 2000 frs. que l'état donne annuellement à l'Université.

Tout le monde reconnaît que cette somme est absolument en disproportion avec les besoins. On finit par s'arrêter, pour cette année, au partage suivant :

Chimie 250.

Physique 100.

Zoologie 250.

La séance finit par une conversation sur l'insuffisance de l'enseignement qui se fait au Collège et au Gymnase pour la mathématique et les Sciences.

Séance levée.

Séance du 28 Décembre 1880, à 11^h 30 matin.

Convocation faite d'urgence.

Présent : Membres présents : Mess. les Prof. Wartmann, Graebe, Ottramare, Pietet, Thury, Wartmann Vogt, Müller.

Ordre du jour : Herbar de Dessert et Jardin botanique. Le président procède verbal et approuve diverses propositions, faites dernièrement aux autorités de la ville, ^{approuvées} ~~adoptées~~ si elles étaient adoptées, à une diminution du Jardin botanique, ^{pour le mélanger pour}

à l'éloignement de l'Herbar de Dessert et à l'établissement d'un kiosque pour Musique et rafraichissements.

Les professeurs présents ont été d'accord, après une discussion à laquelle tous ont pris part, ~~à~~ ^à envoyer une lettre aux autorités de la Ville pour protester contre ces 2 premières innovations qui sont absolument contraires à l'intérêt de la Science et à l'intérêt de l'enseignement pour les 2 Facultés des Sciences et de Médecine. La lettre contiendra également cet avis qu'on se traiterait avec un vif chagrin qu'on nous verrions s'élever un Kiosque dans l'intérieur de l'enceinte universitaire.

Deux projets de lettre ont été apportés, l'un de m. le Doyen, l'autre du Secrétaire. Le premier, d'une forme moins détaillée, a été admis comme base et m. le Doyen a été chargé de l'envoyer encore le même jour au Conseil ^{Administratif} ~~Administratif~~ après y avoir admis quelques idées du second projet, comme il le jugerait le plus convenable.

Dans le cas où cette lettre n'aboutirait pas à sauver nos intérêts, il nous resterait à recourir par la voie du Sénat et du Département de l'Instruction Publique.

Séance levée.

Séance du 4 Mars 1881.

Présents : Mess. Loret, recteur, Wartmann, Doyen, Müller.

Le président procède verbal et approuve.

m. le Doyen Wartmann annonce qu'il a reçu une demande de

de M^r. Bauer, ancien élève de l'Ecole Polytechnique de Zurich, ^{pendant l'été prochain,} ~~qui~~ a obtenu l'autorisation de faire à notre Faculté ^{pour l'été de} Privat-Docent sur la ^{Optique analytique et sur la théorie potentielle.} Les 2 pièces justificatives présentées sont un Diplôme de sortie de l'Ecole polytechnique et le Diplôme de Doctorat en Philosophie de Zurich. — La Faculté reconnaît ces titres comme suffisants et donne ~~un~~ ^{un} ~~procès~~ ^{procès} favorable au demandeur.

Un échange d'idées a lieu ensuite entre les membres présents, sur le Prix Davy. On constate que depuis longtemps le prix Davy, en les prix Davy, grand et petit, n'ont pas eu l'occasion d'être décernés, et l'on est unanime à reconnaître qu'il faudrait en faciliter l'accès, surtout celui du petit prix de 100 frs. Dans ce but, et surtout en vue des étudiants qui travaillent dans nos Laboratoires, on proposerait, sous le titre distinct de Prix d'encouragement, un prix de 100 frs., pris sur les fonds Davy, et on admettrait au concours tous les étudiants qui ont été immatriculés dans notre Faculté pendant l'année courante, et ceux des aspirants qui ont suivi au moins 3 cours de sciences pendant la même année. — Pour le prix Davy proprement dit, de 500 frs., seraient admis toutes les personnes qui ont été immatriculés ou gradués dans la Faculté des Sciences depuis 6 ans au plus.

Il est encore annoncé que M^r. le Prof. Meunier ^{Séance levée.} fera, pendant le semestre d'été, un cours de chimie physiologique au lieu de son cours d'analyse sur l'urine. ^{Séance levée.}

Séance du 10 mai 1881.

Présent : Mess. les Prof. Wurtmann, Fol, Müller.

Le précédent procès verbal est lu et approuvé.

M^r. le Doyen Wurtmann nous donne lecture de la partie du nouveau budget cantonal qui nous concerne.

M^r. Soret, fils, demande qu'une somme de 250 frs. lui soit allouée comme frais de laboratoire pour son cours de Minéralogie.

M^r. Müller demande une somme entre de 200 frs. pour un microscope à joindre aux loupes montées qu'il possède maintenant, et dont il a besoin dans son cours de classification botanique.

M^r. le Doyen propose que la somme de 2000 frs. allouée pour l'achat de livres pour les diverses facultés soit portée à 3000 frs. ^{Séance levée.}

Séance du 4 Nov. 1881.

Présent : Mess. Wurtmann, Soret, Vogt, Graebe, Müller.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Monsieur le Doyen nous informe qu'il a adressé, au nom de la Faculté, un télégramme de félicitation à M^r. le Prof. Bunsen, à Heidelberg, à l'occasion de sa jubilé. M^r. Bunsen a été très-aimable à ce témoignage de estime, et notre Faculté approuve la démarche faite par son excellent Doyen.

Petit Doctorat. — Le Doyen nous informe en suite que M^r. Ami Pictet, étudiant à notre Faculté, se présente pour obtenir le grade de

Doctorat en Chimie. La thèse est à l'impression.
Sont nommés examinateurs : Mess. Grache et Monnier pour
la Chimie, et M. Soret pour la Physique*. Quant aux
* et M. Ch. Soret pour la minéralogie
experts à nommer par le Département de l'instruction publique,
notre faculté ne fait pas, pour cette fois, de propositions.

Manoel Couto. M. Manoel Couto, de Marashar au Brésil, se présente
avec un certificat de bachelier, du Polytechnicum de Jarich, de
la Division de l'école d'ingénieurs, avec de très-bonnes
notes, et demande, si éventuellement il se présenterait chez nous
pour l'examen du Baccalauriat en sciences mathématiques
et physiques, s'il pourrait, ~~sur la présentation~~ comme enseignant
de son certificat être dispensé de quelques parties des
examens pour ce Baccalauriat. La Faculté ~~se propose~~
~~à~~ répond dans un sens négatif à cette demande.

Prix Dary. M. le Dr. Yung, de notre Faculté, a remis à M. le Doyen Wistman
4 mémoires sur diverses branches de zoologie physiologique
dans le but de concourir pour le prix Dary. — La Faculté désigne
~~mess~~ comme jurés pour ce concours, Mess. les Prof. Vogt, Fol, et Favy.

Prix d'encouragement. M. Ed. Gaillard, de Genève, étudiant à notre Faculté,
a ~~de nouveau~~ remis au Doyen, pour concourir au petit prix Dary,
dit prix d'encouragement, un travail sur la dissolution.
La Faculté désigne comme jurés pour ce concours, Mess. les
Prof. Ch. Soret et Marignac.

Règlement. M. le Doyen attire l'attention de la Faculté sur une contradiction qui
se trouve dans 2. parties de juridictions contenues dans les 3^{ème} et 4^{ème}
alinéas de l'article 11 de notre Règlement. Il propose donc
de dire que l'examen, dans son ensemble, fait sur au moins
3 branches, n'est valable, que si la moyenne dépasse 3.
Un examen manqué doit être refait en entier, même sur
les branches qui auraient obtenu plus de 3.

Baccal. en Sc. phys. et nat.. Pour l'examen oral M. le Doyen propose de Baccal.
en Sc. phys. et nat., M. le Doyen propose de changer le n.º de l'article
11 de notre Règlement, de dire la Paléontologie ou la Géologie, au lieu de :
La Paléontologie et la Géologie. Cette proposition est admise.
L'exposé suivant ^{de 3 propositions sur le Règlement} se trouve en secretariat par M. le Doyen lui-même.

Règlement. M. le Doyen attire l'attention de la Faculté sur la difficulté qui présente
l'application du 2^{ème} alinéa de l'art. 12 du Règlement. Il y est dit :
"L'examen oral du Baccalauriat en sciences ne peut être terminé en
plus de 2 parties. Chacune de ces parties doit être admise dans son
ensemble". Or, un certain nombre d'étudiants qui n'ont fait qu'une
année d'études ne se présentent à l'examen de juillet que sur deux ou
3 branches, en sorte que, d'après le 2^{ème} alinéa de l'art. 12, chaque examen
est apprécié isolément et que le chiffre 3 suffit à l'admission. Puis
ces mêmes personnes font une 2^{ème} année d'études dont le succès les
engage à postuler le Baccalauriat. Elles font alors un examen sur
toutes les branches sur lesquelles elles n'ont pas encore été examinées, et
cet examen collectif est admis quand la moyenne des chiffres

Contenu dans la
3^{ème} proposition
du Doyen, voir
à l'usage des jurés

mis à l'initiative pour

dépasse 3. Il y a donc deux taux différents pour l'appréciation des épreuves et il est pratiquement impossible de s'en tenir à ces candidats, dont tous les examens oraux sont admis en temps utile, le droit de se présenter à l'examen écrit. M^r. le Doyen propose comme remède, de remplacer à l'article 3 de l'article 11 les mots n'atteint pas 3 par ceux-ci ne dépasse pas 3. Cette modification aura en outre l'avantage de faire disparaître l'anomalie choquante qui existe entre les articles 3 et 4 du dit article. Comme conséquence, on effacerait au 2^{ème} alinéa de l'art.

12 la dernière phrase ainsi conçue: Dans ce cas, le docteur est refusé pour l'admission.

Après en avoir délibéré, la Faculté adopte ces modifications.

M^r. le Doyen fait, en 2^{ème} lieu, remarquer qu'il y a des cas intéressants, dans lesquels certains candidats éliminés au baccalauréat en Sciences n'ont pas satisfait aux conditions énoncées à l'art. 23 pour l'admission à l'Université. Telle était la position de M^r. Horatio Chamberlain que la Faculté a apprécié: admis exceptionnellement à l'immatriculation, il vint d'obtenir d'une façon très-brillante le baccalauréat en Sciences physiques et naturelles. Un nouveau cas se présente et d'autres ne sont pas improbables. En conséquence, M^r. le Doyen propose d'ajouter à l'art. 40 un alinéa ainsi conçu: Dans les cas exceptionnels dont la Faculté demeure juge, les candidats au baccalauréat en Sciences, qui ne satisfont pas aux exigences de l'art. 23, seront autorisés à subir l'examen écrit, quand leur examen oral sera admis avec approbation dans son ensemble.

La Faculté adopte cette proposition.

En troisième lieu M^r. le Doyen fait remarquer que l'énumération faite par l'initiative pour recevoir

en l'art. 44 des branches sur lesquelles porte l'examen oral du Baccalauréat en Sciences physiques et naturelles offre de l'obscurité. La cause en est que l'attribution actuelle des diverses sciences aux chaires de la Faculté est autre qu'à l'époque où le Règlement fut anciennement rédigé. Pour éviter toute réclamation et exprimer le véritable état des choses M^r. le Doyen propose que l'art. soit rédigé comme suit:

Art. 44. L'examen oral comprend:

- 1^o La Physique; - 2^o La Chimie inorganique et organique; - 3^o La Minéralogie;
- 4^o La Paléontologie ou la Géologie; - 5^o La Botanique; - 6^o La classification botanique; - 7^o La Zoologie; - 8^o L'anatomie comparée.

Cette proposition est approuvée; elle sera, ainsi que les deux précédentes, renvoyée au Bureau du Sénat.

Séance du 11 Février 1882.

Présent: Mess. Wartenau, Lorey, Graebe, Thury, Vogt, Muller, Bruen, Müller.
Le procès verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Discours de M^r. Lanterbach. M^r. le Doyen informe la Faculté que le jury, composé de Mess. les Prof. Graebe et Monnier, nommé pour l'examen préalable du travail chimique qui a été présenté par M^r. Lanterbach pour obtenir l'autorisation de se présenter à l'examen du Doctorat, a donné son approbation à ce travail. En conséquence on fixe l'examen oral du Doctorat de Samedi 11 Mars, l'examen écrit à Lundi 13 et la soutenance de la thèse à Mardi 14 Mars. Quant au jury que le département fra

Branches comprises dans l'examen oral du Baccalauréat en Sciences (art. 34.)

fera assister à ces examens, notre Faculté propose les
3 noms de M^{rs}. Ador, Fr. Reverdin et Demole.

M^r. le Doyen Wurtmann raconte ensuite qu'aux derniers examens du Baccalauréat en Sciences il s'est trouvé que par un oubli de Bedeau, M^r. le Prof. Mueller n'avait pas été convoqué à l'examen oral et que l'examen oral sur la classification botanique ^{est} dû être fait après le jour indiqué des autres examens. Or l'un des candidats,

M^r. Leconte, n'ayant obtenu qu'une moyenne insuffisante pour l'admission à l'examen écrit, avait obtenu après un bon chantage sur la classification botanique qui lui donnait une nouvelle moyenne suffisante pour l'examen écrit. Faut-il, ^{dans ce cas,} ~~devenir~~

M^r. Wurtmann, tenir compte de l'ensemble et passer outre? La Faculté reconnaît, puisqu'il n'y a pas eu faute de la part du candidat, qu'on peut le recevoir à l'examen écrit, et sur la proposition de M^r. le Recteur Loret, il est reconnu que le Doyen peut, pour tout autre cas analogue, passer outre.

M^r. le Doyen informe la Faculté qu'il lui reste encore environ 60 frs. sur les sommes allouées l'année précédente ^{pour le laboratoire de} ~~de~~ physique mais que cette somme sera probablement un peu diminuée encore, vu que toutes les notes ne lui sont pas encore parvenues.

M^r. le Prof. Brun demande que la Faculté veuille bien lui accorder ce reliquat ^{qu'il voudrait} pour la formation d'une Bibliothèque pharmacologique. Mais sur l'observation de M^r. le Prof. Grube, qu'il

pris l'initiative pour répondre...

reconnaît fondée, et admet qu'on ne doit pas fonder plusieurs bibliothèques distinctes dans le même bâtiment et que tout doit être réuni; il maintenant se demande seulement pour l'acquisition de quelques ^{petits} traités variés.

M^r. le Recteur Loret, dans le but d'augmenter la somme insuffisante qui chaque année est allouée à nos divers ~~laboratoires~~ ^{laboratoires} Bibliothèques de laboratoires, désirerait qu'on pût trouver 500 frs. à ajouter à la somme que les Sciences obtiennent sur les 2000 frs. du budget et il espère qu'ils puissent en trouver sur la ^{transmission d'un projet d'impôt sur le papier} Fondation Tinguet. M^r. le Recteur ^{en fera la proposition au Sénat} ~~au bureau de Sénat~~

M^r. le Prof. Thury rappelle à la Faculté qu'il n'a rien obtenu, l'année précédente, pour les loyers du Laboratoire botanique, que néanmoins certains frais d'abonnement, comme ceux qui concernent les Annales des Sciences naturelles, ont couru, et qu'il désire que dans la prochaine distribution des sommes destinées à nos Bibliothèques, il sera tenu compte de ces dépenses faites.

Enfin M^r. le Prof. Vogt nous informe qu'il y dans ses locaux un très grand nombre de dissertations et brochures ~~scientifiques~~ ^{scientifiques}, qui, depuis bien des années, ont été adressées à notre Académie et Université. Il désire qu'un partage selon la matière en soit fait et qu'on en donne à chaque Bibliothèque ce qui lui revient appartenir.

Séance levée.

29.

Séance du 3 mars 1882.

Présent : Mess. le Prof. Wurtzmann, Sorel, Graebe, Thury, Muller.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Budget. M^r. le Recteur Sorel nous informe que M^r. Bonnier, Secrétaire du Département de l'Instruction publique, avait insisté auprès de lui pour ^{qu'il fut fait} ~~qu'il fut fait~~ en sorte, en vue du Budget, que les demandes à l'extra pour Bibl. Sténographiques, laboratoires etc., que les Mess. les Professeurs pourraient avoir à présenter, fussent présentées en temps utile, vu l'extrême difficulté qu'a le Département pour satisfaire à des demandes tardives.

Au tour de présentation sur ce sujet établit qu'aucun des Professeurs présents n'a, pour cette fois, des demandes à présenter à l'extra. Quant à la demande de 300 frs. ~~pour~~ faite le 10 Mai 1881 ^{par M^r. Müller} pour l'acquisition d'un microscope, M^r. le Recteur constate que cette somme est inscrite dans le budget de l'année courante.

M^r. le Doyen Wurtzmann ^{nous informe} ~~nous informe~~ que par suite de nouvelles notes reçues, le reliquat d'environ 60 frs., annoncé par lui dans notre séance du 11 Février de cette année, est actuellement entièrement épuisé.

M^r. le Prof. Graebe demande l'avis de la Faculté sur le point suivant : Peut-il permettre à tel étudiant qui en ferait la demande, de rédiger en allemand son examen écrit de Chimie ? Par conformité à un usage constant et pour éviter des précédents

dont les conséquences pourraient aller loin, la Faculté estime que les examens écrits doivent se faire en français.

Séance levée.

Séance du 15 mai 1882.

Présent : Mess. Wurtzmann, Fol, Graebe, Sorel, Ch. Sorel, Vogt, Muller.

Progr. Dans une préconsultation sur les modifications éventuelles au Programme pour l'année prochaine, il est constaté, qu'il n'y aura pas d'autre changement que celui de la rotation habituelle des Cours bi-annuels.

Professeur. M^r. le Recteur Sorel, en vue d'une nouvelle rédaction de règlement, où il y aurait beaucoup de changements à introduire dans les diverses Facultés, fait une ouverture sur la convenance de renforcer les études, en fixant un nombre d'heures de leçons obligatoires plus élevé pour le Baccalauréat qu'on devrait avoir suivi pour être admis à l'examen de Baccalauréat. Il proposerait 20 heures par semaine. Il voudrait aussi que ceux qui ont fait les examens des 2 années, fussent dispensés de l'examen oral pour le Baccalauréat.

M^r. le Prof. Vogt voudrait ^{même} ~~même~~ abolir tous les examens annuels.

M^r. le Doyen Wurtzmann fait remarquer que plusieurs, à côté de leurs leçons, ont passablement d'heures dans un ou plusieurs Laboratoires et qu'il faudrait en tenir compte.

M^r le Prof. Fol constate à ce propos qu'il n'est nullement avantageux, en général, qu'un étudiant ait plusieurs heures par jour dans un même Laboratoire, car cela entraîne à la lassitude et à la causerie etc. et qu'il vaudrait mieux un temps plus court mais plus rigoureusement employé.

Comme d'ailleurs il y a quasi-impossibilité pour trouver des heures libres et disponibles, à cause des cours de la Faculté de Médecine, la notre Faculté ne prend aucune décision ^{à cet égard} mais elle reconnaît qu'il y a quelque chose à faire.

Séance levée.

Séance du 4 juillet 1882.

Présent : Messrs. Sorot, Wirtmann, Fol, Ostrumare, Ch. Sorot, Müller.

Président. Le précédent procès-verbal est lu et approuvé.

Bureau. On procède en suite à la nomination des Bureau de la Faculté, du Doyen et du Secrétaire. Les deux titulaires ~~des~~ par une notation par bulletins, les deux titulaires ~~des~~ M^r Wirtmann comme Doyen et M^r Müller comme Secrétaire, sont confirmés dans leurs fonctions.

Heures des Cours. Sur la demande de M^r le Doyen les professeurs présents constatent qu'ils n'ont pas de changement d'heures à proposer pour les leçons du semestre d'hiver.

pas de modification pour

31.
Heures de travail. Une ~~Commission~~ discussion prolongée s'est établie en suite pour revenir sur les sujets déjà offerts dans la précédente séance, concernant le nombre des heures obligatoires d'études pour le Baccalauréat. M^r le Doyen est frappé de l'abaissement du niveau actuel des études de nos étudiants, et il est bien d'accord avec M^r le Recteur Sorot et les autres professeurs présents que le nombre d'heures obligatoires est trop faible, car il y a des Baccalauréats, comme ~~par~~ ^{celui} des Mathématiques, où la moyenne ne fait pas même 12^h. par semaine. Le même Professeur ne demande s'il n'y aurait pas moyen, ~~par des cours de répétitions~~ ^{par exemple} ~~en~~ ^{dans le Calcul différentiel et intégral,} d'ajouter des cours de répétitions qui seraient, en même temps, des cours d'applications ~~pour~~ des théories déjà exposées dans le cours de Mathématique. Ces cours à part seraient quelque peu ~~plus~~ favorisés par l'existence des petits prix Davy que les étudiants étudiant pourraient ainsi atteindre. Cette idée sourit au Prof. Ostrumare qui se déclare même prêt à faire lui-même une partie de ses répétitions avec applications à condition qu'on veuille bien le décharger de son cours de Géométrie descriptive. Cette dernière branche, selon le même Professeur, n'est point nécessaire dans le cadre des études qu'on fait chez nous et pourrait être supprimée.

Doctorat : à cette occasion M^r le Doyen constate qu'il n'a trouvé à plusieurs

repris, ces derniers temps, que les conditions pour être admis à faire l'examen du Doctorat, ne sont pas assez sévères, surtout pour le Doctorat en Chimie, où la Physique figure comme Science accessoire. Il y aurait donc avantage de réformer ces conditions d'admission à l'examen.

M^r. le Doyen se demande également si on ne pourrait pas trouver un moyen qui garantirait que l'impression des thèses ne fût faite qu'après l'examen oral, dans le but d'éviter des complications et frais parfois inutiles?

M^r. le Prof. Fol fait encore remarquer que le cadre des études obligatoires ^{pour le Baccalauréat} serait nécessairement renforcé si certaines branches essentielles d'Histoire naturelle ou autres étaient déclarées comme faisant partie du programme pour l'examen.

M^r. le Doyen prie finalement ceux des professeurs présents qui auraient à corriger les travaux d'examens écrits de les lui envoyer aussi promptement que possible.

Séance levée.

Séance du 27 Octobre 1882.

Présent: Mess. Soret, Wartmann, Fol, Grabe, Oltramare, Ch. Soret, Vogt, Müller.

Prés. verb. Le président procède verbal est lu et approuvé.

Ordre du jour: Affaires courantes et propositions réglementaires.

M^r. le Doyen Wartmann annonce à la Faculté ^{que} ~~qu'il a reçu~~, pour le concours de cette année, ^{pour} ~~sur~~ le Prix Davy d'Histoire naturelle, il

pas à mentionner pour

a reçu un travail sur les Batraciens de la Faune genevoise. Ce travail sera soumis à l'examen d'une commission, composée de Mess. les Prof. Vogt, Fol et Soret, et sous la présidence de M^r. Vogt.

M^r. le Doyen soumet à l'appréciation de la Faculté le cas de plusieurs Demoiselles russes qui se présentent avec des certificats d'études et d'examens faites dans des Gymnases russes, ~~et~~ qui présentent ont obtenu de très-bonnes notes d'examens et qui demandent à être reçues comme étudiantes de notre Faculté. Peut-on dans ce cas admettre l'équivalence des certificats de gymnases russes avec ceux qui s'obtiennent dans nos gymnases? La Faculté admet cette équivalence pour ce cas particulier, et après un échange d'idées entre Mess. Soret, Vogt et Wartmann, elle incline vers l'admission du principe qu'on admettrait partout l'équivalence si les postulantes peuvent prouver qu'elles ont suivi la marche régulière des études de leur pays et qu'elles peuvent en même temps présenter des certificats d'examens qui auraient obtenu de bons chiffres ou de bonnes notes. L'appréciation de ces chiffres ou notes se fera par le Doyen et les cas peu évidents seront réservés à une décision de la Faculté.

M^r. le Doyen fait la remarque, que la moyenne des résultats d'examens, depuis quelque temps, va évidemment en baissant, et met donc le vote, partagé par les professeurs présents, qu'on voit plus servir en donnant les chiffres de l'appréciation générale.

Règlement.

En suite ^{de la part du Bureau,} M^r. le Recteur Soret entretient la Faculté de notre Règlement dont une nouvelle impression sera se faire prochainement, une révision complète sera nécessaire, soit pour y introduire diverses décisions antérieures déjà passées dans nos usages, soit pour y déterminer plus exactement les conditions et autres détails des examens annuels ou de graduation, afin d'obtenir un niveau plus élevé des études. Ce Règlement sera en suite soumis à l'approbation du Sénat. — Dans un examen préliminaire il est ^{proposé} ~~trouvé~~ plusieurs modifications proposées par M^r. le ^{Prof. Soret} ~~Recteur~~, comme l'augmentation du nombre obligatoire de leçons pour le premier, la fréquentation des travaux pratiques dans les Laboratoires, et aux conditions sous lesquels les étudiants pourraient être exemptés de l'examen oral pour le Baccalauréat.

Mais vu l'importance de ces modifications et nouvelles réglementations la Faculté ^{unanime} ~~unanime~~, sur la demande de M^r. Vogt, a voulu avoir plus de temps pour réfléchir et n'a pris aucune décision immédiatement. Elle a prié M^r. le ^{Prof.} ~~Recteur~~ de faire autographe et en copie ses propositions pour être communiquées aux Professeurs. — Une commission composée de M^{rs}. Soret, Grabe, Oltmann et Vogt est nommée pour faire une étude approfondie de l'ensemble, elle rapportera à la Faculté dans

une nouvelle séance prochaine celui présentant ~~un projet~~ les détails aussi clairement et brièvement que possible. En vue de ce nouveau règlement, et tout en reconnaissant qu'il y a nécessité de renforcer les études, M^r. le Prof. Vogt recommande fortement de ne pas tomber dans la faute des cours forcés, ^{qui sera fait} ~~comme était~~ absolument contraires à l'esprit universitaire.

Relativement au Doctorat en Sciences M^r. Soret constate qu'on se plaint d'après ce qui est arrivé ces derniers temps, que les candidats peuvent se présenter à l'examen sans aucun certificat d'études scientifiques générales. Il serait naturel qu'ils fussent Bacheliers avant de se présenter pour le Doctorat, mais le grade de Baccalauréat n'existe pas dans le Reich allemand ni en Allemagne et on ne peut donc exiger préalablement la présentation d'un Diplôme de Baccalauréat, ou si l'on exigeait ce diplôme pour les pays où il existe, on serait obligé de se tenir, dans les autres cas, aux témoignages et certificats généraux d'études, auxquels on reconnaît, selon les cas, une équivalence mal reconnaissable d'avec le Diplôme de Baccalauréat.

M^r. le Docteur Wirtmann cite des cas ~~qui~~ où tel étudiant a trouvé moyen de ne pas payer ~~la~~ ^{la} finance pour l'admission à l'examen. Le ^{propos} ~~propos~~ M^r. Wirtmann propose donc que dorénavant on n'accorde l'admission ^{à l'examen} ~~à l'examen~~ que sur le vu de la quittance ^(de la somme versée) ~~de la somme versée~~. ^{Silvius} ~~Silvius~~ ^{proposé} ~~proposé~~ Bedeau. Cette proposition est approuvée. Séance levée.

Séance du 7 novembre 1882.

Présent : Mess. Fol, Graebe, Oltmanns, Lorel, Ch. Lorel, Vogt, Wartmann, & Müller.

La Commission nommée dans la précédente séance pour faire une étude préliminaire et approfondie sur les diverses questions ^{pendantes et surtout sur celles} qui concernent la nouvelle édition du règlement, a fait son rapport à la Faculté par l'organe de M. Lorel. M. le rapporteur nous a donc informés :

- 1°. Que la Commission a reconnu la convenance de demander à quel que de droits, soit au Sénat, soit au Conseil d'Etat, une Cour d'exercices de Mathématiques qui roulera sur des sujets des Mathématiques appliquées. Admis par la Faculté.
- 2°. Que la Commission a été d'avis de demander une rémunération ou indemnité pour les examinateurs, et ^{pour les} surveillants des examens écrits. Cet avis est également partagé par la Faculté.
- 3°. Que la Commission, pour renforcer les études de notre Faculté, a reconnu la ^{nécessité} convenance de renforcer ^{aussi} les conditions d'admission aux examens des 2 Baccalauréats. Elle a donc proposé, et notre Faculté a adopté cette manière de voir, que les candidats au Baccalauréat doivent avoir travaillé pendant 2 semestres, à des sujets pratiques, que pour le Baccalauréat de sciences mathématiques, les ~~autres~~ candidats doivent avoir fait 2 semestres du cours des exercices mathématiques d'application, et que pour le Baccalauréat en sciences physiques et naturelles, il sera

mis à l'initiative pour

exigé deux semestres ^(au lieu de 1) de travaux pratiques dans les laboratoires, soit de Physique ou de Chimie, soit de Zoologie ou de Botanique.

- Il est en outre stipulé que dans l'Art. 44, dans l'énumération des branches de l'examen oral pour le 2^e Baccalauréat, il sera supprimé, 4^e Paléontologie ou Géologie, au lieu de Paléontologie et Géologie, et pour l'examen écrit, on supprimera 5^e : La Géologie ou la Paléontologie, au lieu de : La Géologie. (vid. p. 25)
- 4°. Que relativement aux conditions d'admission à l'examen du Doctorat, la Commission estime que les candidats doivent être Bacheliers en Sciences de l'Université de Genève, ou à défaut de ce titre ils doivent ^{avoir le premier} présenter des pièces ou certificats jugés et acceptés comme équivalents de Baccalauréat en Sciences. - La Faculté ^(admet et décide) décide qu'elle se réserve à elle-même de juger ces pièces ou certificats, ^{ou preuves}.
 - 5°. Que la Commission a bien été d'accord avec ce qui avait été dit dans la précédente séance sur la finance à payer pour les examens des Baccalauréats. Conformément à ce préavis la Faculté décide que dorénavant les candidats pour les Baccalauréats ne recourront l'autorisation de se présenter à l'examen que sur le vu de la quittance de la somme totale à payer. En cas de résultat négatif la moitié de cette somme sera remboursée.
 - 6°. Que la dite Commission est d'avis, partagé par la Faculté, qu'il y a convenance de donner suite au désir exprimé par

par la Faculté de Philosophie, tendant à obtenir, surtout aussi, en vue des étudiants en Théologie et en Droit, un cours abrégé d'Histoire Naturelle, qui ressemblerait les principaux faits sans entrer dans les nombreux détails des cours ordinaires universitaires.

Séance tenue.

Séance du 11. Décembre 1882.

Présents: Mess. Wurtmann, Grache, R. Petet, L. Sorel, Thury, Vogt, Müller.

Ordre du jour: Prix Davy et Affaires courantes.

Grasly. La Commission nommée pour examiner le travail de M. Grasly (recapitulé par M. Vogt, et par M. Thury) est unanime pour décerner à l'auteur, à titre d'encouragement, le Petit Prix Davy de 100 frs, tout en trouvant le travail faible, sans bonne méthode, sans intérêt scientifique marqué et très incomplet dans tous les rapports. Toutefois certains détails par les observations botaniques et la bonne volonté ont été jugés dignes de cet encouragement. — Une protestation cependant

Elmor est resté douter, car la Faculté n'a pu, séance tenante, se convaincre que M. Grasly soit dans les conditions que le règlement exige de ceux qui veulent concourir au Petit Prix Davy.

Elmor. Son second travail, de Chimie, accompagné de M. Elmor, présenté également par l'un des membres du Petit Prix Davy, et examiné par Mess. Grache, L. Sorel et Wurtmann, a été jugé bien

plus méritant pour

digne d'une récompense d'encouragement. Tout le travail est remarquablement clair, bien combiné dans ses diverses parties, bien méthodique. Il obtient une somme de 100 frs.

Bibliothèque. Pris des définitifs est décidé quant à la distribution de la somme budgétaire qui revient à notre Faculté, mais en vue de l'admettre le même partage que l'année passée. — M. Grache désirerait qu'une somme de 250 frs. lui fût remise régulièrement chaque année pour solder les abonnements aux journaux étrangers et sans que cela affectât la somme budgétaire. Pour réaliser cette idée M. Wurtmann proposait que cette somme fût prise sur les ^{fonds} ~~autres~~ Turgis.

Remunération des Examinateurs. M. le Doyen nous informe que le Département a fait très mauvais accueil à cette demande, il la refuse absolument.

Cours pratiques de Mathématiques. Le Département, selon Mess. Wurtmann et Sorel, est bien disposé pour donner suite à notre demande d'établir des cours pratiques de mathématiques. Ces cours pour avoir une portée réellement effective, pour combler cette lacune si sensible dans notre enseignement des mathématiques, devrait, selon M. L. Sorel, durer 2 ans, et comprendre au moins 4 heures d'exercice par semaine, ~~et~~ qui, le semestre onzième, présenteraient une série bien graduée et bien coordonnée de théorèmes appliqués. La Faculté nomme donc une commission, composée de Mess. Oltramare, Cellerier et R. Petet, pour le Président de M. R. Petet.

qui s'occupera de tous les détails pour l'organisation rationnelle de ces cours pratiques et qui en rapportera à la Faculté dans une prochaine séance.

Séance levée.

Séance du 3 Février 1883.

Présent: Mess. Wirtzmann, Cellierier, Oltramare, Ch. Loret, Vogt & Müller.

Ordre du jour: Rapport de la Commission des Mathématiques sur les Cours pratiques de Mathématiques.

M^r Oltramare lit le rapport de Mess. Cellierier, R. Pictet et Oltramare ~~sur l'ensemble~~ sur l'ensemble des matières à traiter offertes à ceux des étudiants qui se préparent pour le Baccalauréat en Sciences mathématiques. L'ensemble de ces 6 matières, qui n'entasse point les 2 heures pratiques de calculs en Physique de M^r le Prof. R. Pictet, ^{divisée en 3 sections et sera} sera ~~donnée~~ ^{donnée} sur 2 années ^{c.e.s.} ou 4 semestres; il y aura donc une première et une 2^e année de ces exercices, mais ces séances ~~seront~~ seront données de manière à ce qu'il ~~en~~ y aura toujours des leçons des 2 années à la fois, au choix des étudiants, et chacun des 3 professeurs, qui veulent bien s'en charger, ^{donnera} Chaque semaine 2 heures de la première et 2 heures de la seconde année. Quant à la répartition des matières sur les 4 semestres, ce travail n'ayant pas été fait par les 3 Commissaires et les professeurs présents ne pouvant guère s'en charger

si une tenante, ou l'absence de l'un des 3 commissaires, Mess^{rs} Cellierier, Oltramare et R. Pictet sont priés de vouloir bien se réunir si nouveau pour faire le nécessaire et rapporter tous à la Faculté dans une prochaine séance. Une ^{autre} proposition étant faite, M^r le Doyen lève la séance.

Séance du 5 Juin 1883.

Présent: Mess. Wirtzmann, Cellierier, Oltramare, Gracbe, L. Loret, Ch. Loret, Müller.

Rapport des commissaires pour les exercices pratiques de Mathématiques.

M^r le Prof. Oltramare donne comme suit le Programme des sections qui le concernent:

I^{re} année, 1^{er} semestre: Géométrie analyt. 2^h, Algèbre élém. 1^h.
2^{de} " : Géométrie analyt. 1^h, Algèbre 1^h, Calcul Diff. 1^h.
II^e année, 1^{er} sem. " : Calc. Diff. et integr. 2^h, Algèbre supér. 1^h.
2^{de} " : " " " 2^h, " " 1^h.

M^r le Prof. Cellierier formule son Programme comme suit:

I^{re} année (Mécanique)

1^{er} semestre: Problèmes incertains et de Physique.

2^{de} " (Id.), problèmes avec emploi du calcul différentiel.

II^e année. Le même programme que la première année, mais avec changement des problèmes.

De ce second programme est exclue l'Astronomie comme telle, mais elle y fournira quelques problèmes de mécanique céleste.

Le principe de ces deux programmes est mis aux voix
il est adopté par les Professeurs présents.

A ce propos il est recommandé de ne pas trop se presser
dans ces exercices pratiques et surtout de ne pas trop
écarter la Géométrie descriptive et analytique.

En même temps, pour tirer tout le parti possible de ces
séances, on souleve la question pour savoir si l'on ne pourrait
pas obliger les étudiants de suivre ces exercices régulièrement
pour être admis aux examens, en assimilant ces séances
aux travaux qui se font dans les Laboratoires.

En outre M^r. le Doyen demande encore aux Commissaires
de vouloir bien examiner si ces répétitions et exercices
pourraient en moins en partie être faits par des
personnes autres que les Professeurs chargés de ces matières
et il leur demande un rapport à ce sujet, afin de
pouvoir soumettre le tout au Département.

Doctorat en Chimie. M^r. le Doyen annonce à la Faculté que Messieurs
Nourisson et Staub demandent à faire, avant la fin
du semestre, leur Doctorat en Chimie. Sont nommés
commissaires pour les examens, Mess. les Prof. Graebe,
D. Monnier, Ch. Lorch; et ^{pour} ~~comme~~ jury on propose au
Département Mess. Ad. Perrot et Alb. Brun.

Le ~~examen~~ L'examen oral est fixé au 18 Juin et l'examen écrit
au 19 du même mois. La date de la soutenance des thèses

43.
sera décidé ultérieurement.

Baccalauriat. M^r. le Doyen s'entendra avec M^r. le Recteur pour fixer la
date des examens annuels et du Baccalauriat.

Bureau. M^r. le Doyen Wirtmann demande avec insistance d'être
remplacé dans ses fonctions de Doyen, mais comme la
Faculté s'oppose avec une égale insistance, à ce désir,
M^r. Wirtmann prie la Faculté de vouloir bien au moins
désigner l'un des Professeurs qui le remplacerait comme
Doyen dans les cas probablement nombreux où il serait
absent ou lorsqu'il serait empêché de présider les
séances de la Faculté. M^r. le Prof. Lorch a bien voulu
céder aux prières des Professeurs présents en se chargeant
éventuellement de remplacer M^r. le Doyen.

Séance levée.

Séance du 31 Octobre 1883.

Présent: Mess. Wirtmann Doyen et Mess. les Prof. Oltramare,
L. Lorch, Ch. Lorch, Graebe, Fol, Müller, et M^r. le D. Joly.

Ordre du jour: Election du Doyen, et questions réglementaires.

M^r. le Doyen nous informe que le Département a reçu de Madame
veuve Diehl et de son fils, étudiant, de Darmstadt, une
demande tendant à obtenir l'exemption des contributions
universitaires pour les cours que l'étudiant Diehl voudrait
suivre chez nous et qui lui coûteraient 55 frs. Le Département

demande au préalable au Doyen qui lui-même demandera le cas à la Faculté. Après un examen des pièces, où seulement la signature de Madame Diehl est attestée par les autorités de Darmstadt, mais non la pauvreté elle-même, et vu le taux très inférieur des ~~prix~~ inscriptions de cours comparées à celui qui se paye en Allemagne, et pour ne pas faire un précédent ^{officiel} ~~dans~~ ^{de} plus amples informations ou même, jusqu'à plus amples informations, pour un préalable négatif.

M^r. le Doyen nous annonce que dans la journée même il a reçu deux travaux pour le concours des prix Dary, l'un pour le grand, l'autre pour le petit prix Dary. Le nouveau Doyen s'occupera de ce sujet et fera nommer des commissaires qui étudieront ces travaux.

Règlement. M^r. le Doyen nous informe que le Département a éventuellement approuvé le projet de règlement élaboré qui lui a été soumis, tout en faisant quelques observations de détails. La Faculté reconnaît la convenance de stipuler qu'un étudiant, qui a déjà obtenu un Baccalauréat, et qui veut obtenir un 2^e Baccalauréat, pour ~~les~~ les examens duquel la loi le dispense des branches communes aux deux Baccalauréats, ne pourra bénéficier de cette disposition que ~~si~~ si, dans les ^(cours et écrits) ~~examinés~~ pour le premier Baccalauréat, il a obtenu pour ces branches communes au moins le chiffre de 3 sur 6. Pour

pris l'initiative pour retourner

toute branche commune du second Baccalauréat qui ne lui aurait pas donné au moins 3, il devra refaire l'examen. Dans le but d'égaliser les chiffres d'examens avec l'étendue des matières traitées et pour établir une ~~uniformité~~ ^{conformité} avec les autres branches avec la Botanique, où il y a un chiffre distinct pour chacune des 3 branches, Organographie, Physiologie et Classification, la Faculté reconnaît la convenance pour les examens oraux de donner un chiffre distinct pour chaque branche qui correspond ordinairement à un semestre. Toutefois la Faculté entend en laisser une certaine liberté d'appréciation aux Professeurs.

M^r. le Prof. Vogt voudrait que l'embryologie générale fût partie des matières obligatoires pour la 1^{re} l'examen du Baccalauréat en 10. phys. et nat., mais sans l'avis de M^r. le Prof. Vogt, qui est absent pour cause de maladie, la Faculté ne veut pas le provoquer.

M^r. le Doyen mentionne enfin cet abus de certains étudiants qui, dans un examen de Baccalauréat fait en Octobre, veulent bénéficier de l'exemption des branches, sur lesquelles, dans un examen annuel, ils auraient, 2 années auparavant, eu moins de Juillet, ~~fait~~ déjà réussi, ajoutant ainsi 3 mois aux deux années clairement indiquées par le Règlement. La Faculté décide qu'on se tiendra dorénavant strictement à la loi.

Election du Doyen. M^r. le Prof. Wirtmann expose à la Faculté quelques-uns des motifs qui justifient sa décision de se faire remplacer dans les fonctions de Doyen dont il a été investi pendant 20 ans; et malgré la prière insistante de M^r. le Prof. Loret, de vouloir bien encore rester à ce poste d'honneur jusqu'au renouvellement normal du Bureau de la Faculté, M^r. Wirtmann reste inébranlable.

M^r. le Prof. Loret se fait l'organe de toute la Faculté en remerciant vivement M^r. Wirtmann de tous les services rendus à la Faculté et en l'exprimant du regret que sa démission cause à nous tous.

1^{er} tour de scrutin secret donne la majorité à M^r. le Prof. L. Loret, mais au regret unanime de la Faculté, M^r. L. Loret se voit dans la nécessité de refuser l'honneur du Doyennat.

2nd tour de scrutin donne la majorité à M^r. le Prof. Ottomare qui accepte sa nomination avec remerciements.

Séance levée.

Séance du 12 Dec. 1883.

Présent: Mess. Ottomare, L. Loret, Ch. Loret, Fol, Jung, Müller.

Ordre du jour: Rapports sur les Prix Davy.

Le travail ^{de physique} présenté pour le petit prix Davy, ou prix d'encouragement, a été examiné par Mess. L. Loret, Ch. Loret et M^r. Ottomare, qui sont réunis pour déclarer que

pris l'initiative pour récompenser

47
que ce travail ne présente pas les qualités voulues pour être récompensé du prix. Il n'y a rien de nouveau et ce que l'on connaît actuellement sur le sujet est pauvrement résumé et est en outre défiguré par des choses fausses. La Faculté admet donc la proposition de la Commission et refuse le prix.

Le 2nd travail, de Zoologie, présenté pour le prix Davy de 500 frs., a été étudié par Mess. Fol, Humbert et H. de Saussure, qui y ont constaté un excellent fond de connaissances étendues et variées et une méthode d'investigation réellement scientifique. Les questions bibliographiques y sont ^{très complètement} traitées et il y a des faits d'anatomie et d'histologie intéressants et en partie nouveaux. La rédaction par contre laisse ~~très~~ à désirer, en sorte que le fond du travail est bien meilleur qu'au premier à ce que la forme semblerait indiquer. En raison du rapport des experts, présenté par M^r. le Prof. ^{Humbert} Fol (constat à accorder le prix. Cette proposition est admise par la Faculté.

Séance levée.

Séance du Jeudi 5 Mai 1884.

Présent, M^r. le Doyen Ottomare, ^{H. de Saussure} Fol et Müller.

La Faculté, très faiblement représentée ce jour, s'est réunie pour s'occuper du Programme des cours et de l'Horaire pour l'année prochaine et s'est acquittée de cette tâche, dans les limites de possible, en utilisant les renseignements fournis par les professeurs présents.

Séance du Jeudi 4 Juin 1884.

Présent : M^r. Oltramare, Doyen, et mess. les professeurs Brun, Cellier, Graebe, Ch. Soret, L. Soret, Vogt, Wartmann et Müller.

Ordre du jour : Election du Doyen et du Secrétaire.

Sur 9 bulletins M^r. Oltramare obtient 8 voix pour le Doyennat et M^r. Müller 8 voix pour le Secrétariat.

Tous les deux acceptent de continuer ~~leurs~~ fonctions, ~~Oltramare Doyen, et Müller Secrétaire.~~

M^r. le Doyen informe la Faculté qu'il attend toujours une réponse de M^r. le Prof. Fol, pour régler les détails concernant les cours annoncés pour l'année prochaine et qui ont été discutés dans la dernière séance du Sénat.

M^r. le Prof. Brun, qui fait maintenant partie de la Faculté des Sciences, rappelle sa part des 600 frs. que le budget nous donne ordinairement par an pour les Bibliothèques. M^r. Brun voudrait aussi avoir une Bibliothèque pour son Laboratoire et couvrir en même ^{temps} divers autres frais et acquisitions occasionnés par son Laboratoire et ses cours.

Cette demande provoque une discussion à laquelle prennent part presque tous les professeurs présents, surtout M^r. L. Soret, Wartmann, Vogt et Graebe, qui s'efforcent de faire comprendre à M^r. Brun que ces 600 francs,

mis l'initiative pour répondre...

au lieu de servir à des frais divers, sont employés pour faire marcher les Bibliothèques déjà existantes, qu'ils sont, déjà pour les besoins actuels, à peine suffisants, et qu'on avait déjà, sans succès, fait des démarches pour augmenter cette somme annuelle. M^r. L. Soret eut d'ailleurs l'idée, partagée par la Faculté, qu'on doit se garder de créer une Bibliothèque distincte pour chaque branche et qu'il y aurait avantage à tous égards de faire des Bibliothèques communes à plusieurs branches affines. Dans ce cas-ci il y aurait à chercher un arrangement semblable avec la Bth. de Chimie, de la d'autant plus que les cours de M^r. le Prof. Brun se font à l'Ecole de Chimie.

Mess. Wartmann et L. Soret ^{et Vogt} ~~estiment~~ que pour des frais non prévus jusqu'ici, la meilleure voie à suivre pour le demander, serait de s'adresser directement au Département, pour obtenir un petit crédit complémentaire pour frais d'installation de son Laboratoire.

Séance levée.

Séance du 9 Juin 1884.

Présent : M^r. Oltramare, Doyen, et mess. Vogt, ^{Fol} Cellier, Graebe, L. Soret, Ch. Soret, Monier, Brun, Jung, Müller.

Après la lecture du procès verbal M^r. le Prof. Brun déclare qu'il n'a eu en vue, dans la précédente séance, que des frais de Bth.

Ordre du jour : Proposition de M^r Fol.

M^r Fol, en conformité avec la décision prise par le Sénat se déclare disposé à donner son cours d'Anatomie comparée à 5 heures par semaine, mais il demande de pouvoir partager la matière sur 2 années, en donnant la première année 3^h et la seconde 2^h par semaine pour un semestre, estimant ainsi satisfaisante la décision du Sénat et ^{au} toute la Faculté.

M^r Vogt admet bien ce cours de concurrence, soit pour l'année où il donne lui-même l'Anatomie comparée, soit pour l'année qui fait alternance, mais à condition que tout le cours se fasse par semestre, indivisible, et non en partageant la matière sur 2 semestres de 2 années qui se suivent.

Après une discussion prolongée à laquelle prennent part Mess. Cellerier, L. Torck, Braun, Olthausen et Fol et Vogt, M^r Fol se décide à ne pas insister et à changer le titre de son cours en : Anatomie microscopique comparée et à revenir à son idée première des 3 heures par semaine. Sous cette forme le cours de M^r Fol ne fera pas concurrence à celui de M^r Vogt et M^r Vogt n'y fait pas d'objection.

Cette proposition de M^r Fol est mise aux voix et obtient l'approbation de toute la Faculté.

Séance levée.

mis l'initiative pour retourner

51.
Séance du 4 Décembre 1884

Présent : M^r Olthausen, Vogt, L. Torck, Ch. Torck, Cellerier, Yung, Fol, Wurtmann, Müller.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Ordre du jour : Prix Davy.

Davy. M^r le Doyen informe la Faculté qu'il a reçu, avant le 1^{er} Novembre, l'envoi fixé par le Règlement, un mémoire avec planches, sur le système nerveux des Tréviens, accompagné d'un pli cacheté contenant le nom du candidat pour le prix Davy.

Il est décidé d'ouvrir le pli pour constater si le candidat est dans les conditions voulues. On y lit le nom de M^r Niemic, autrichien, qui remplit les conditions prescrites. La commission nommée pour examiner le travail est formée de Mess. Vogt, Fol et Yung.

Finances. Sur la proposition de M^r le Prof. Wurtmann, ^{votée par la Faculté} le partage actuel de la finance destinée pour les Bibliothèques, se fera de la même manière comme on a fait il y a deux ans.

Chauffage. M^r Wurtmann se plaint de l'insuffisance du chauffage et désire qu'une plainte à ce sujet soit portée à qui de droit. ^{autres} Plusieurs professeurs s'en plaignent à leur tour et ^{il est constaté ainsi} ~~on constate ainsi~~ que le chauffage est très irrégulier et mal distribué.

Séance levée.

Séance du 19 décembre 1884

Présent : Mess. Oltmanns, Græbe, Jung, L. Soret, Ch. Soret, Fol, Müller.

Ordre du jour : Rapport sur le prix Dary.

M^r le D^r Jung nous présente le rapport de la Commission sur le travail de M^r Niemiéc.

Prix Dary Ce rapport constate que le travail est ^{qu'il a été} ~~devenu~~ ^{exécuté} depuis de bonnes méthodes, que son auteur a pu recueillir un grand nombre d'observations de ses prédécesseurs, qu'il a également en a réfuter plusieurs idées anciennes, et surtout, que M^r Niemiéc est arrivé à ^{déterminer} ~~plusieurs~~ résultats nouveaux qui constituent un progrès évident dans nos connaissances sur les Gæmias, particulièrement en ce qui concerne la distribution topographique du système nerveux. Ce rapport, tout en regrettant que l'auteur n'ait pas tiré tout le parti possible de son travail, et tout en reconnaissant qu'il y aura convenance de retoucher à la forme avant la publication, propose à la Faculté d'accorder le prix. Cette proposition est votée par tous les membres présents.

Livres de M^r Gaillard. M^r Jung nous annonce, que M^r Gaillard, étudiant en sciences mathématiques, sur son lit de mort, lui aurait

exprimé le désir de donner ses livres, surtout de Mathématique et de Chimie, à la Faculté et qu'il aurait voulu qu'ils puissent constituer un premier fond pour une Bibliothèque mathématique. Une entente qui s'engage à ce sujet aboutit à l'idée que le meilleur parti à tirer de l'offre serait d'accepter les ouvrages pour les joindre à la Bibliothèque de Physique.

Approuvé le 20. II. 1885. Séance levée.

Séance du 20 Février 1885.

Présent : Mess. Oltmanns, Berns, Cellerier, Fol, Græbe, Oltmanns, Thury, Vogt, Wurtmann, Jung, Müller.

M^r le Prof. Vogt demande à la Faculté l'autorisation de faire son cours de Géologie du Samedi d'été à 5 heures par semaine au lieu de 4, afin que, pour une circonstance de famille, il puisse finir son cours et ses examens au 20 juin, tout en ne changeant rien au nombre total de ses leçons. Cette demande est admise.

Communication M^r le Doyen nous communique une lettre du Département d'Instruction Publique qui demande un préavis de la Faculté sur les faits suivants: Une dizaine d'étudiants en Chimie ont exposé au Département, que, faute de place, ils sont dans l'impossibilité de continuer leurs études chimiques chez M^r le Prof. Græbe, qu'ils sont forcés de quitter notre Université, si le Département

ne peut pas promptement remédier à ce défaut de place.

M^r. le Prof. Graebe nous a expliqué là dessus que la place réservée à lui était occupée pour 24, et qu'à l'heure qu'il est il y a 35 étudiants, répartis en 5 pièces qui se trouvent même sur 2 étages, ce qui complique beaucoup la direction des travaux. Déjà antérieurement des étudiants surnuméraires ont dû quitter Genève et sont allés continuer leurs études à Zurich. M^r. Graebe croit cependant, qu'avec des frais relativement faibles, on pourrait arranger la salle F du plan, dite Salle de Microchimie, pour qu'elle pût servir pour une 12^{ème} de places.

C'est cette solution que la Faculté soumettra au Département, mais en l'accompagnant du vœu qu'il soit fait plus que le strict nécessaire du moment, afin d'éviter, dans 2 ou 3 ans, de nouveaux embarras analogues

Baccalauréat.

A cette occasion le Prof. Graebe demande s'il n'y aurait pas moyen de renforcer les études mathématiques pour les examens du Baccalauréat de ceux qui se livrent plus spécialement à l'étude de la Chimie, en créant même un Baccalauréat ^{distinct} des sciences chimiques et un certain nombre à déterminer d'autres branches, parmi lesquelles devrait se trouver le calcul différentiel.

Comme il existe déjà quelque chose d'analogue pour le Doctorat, une telle branche d'un Doctorat peut être

prise d'initiative pour reconstituer

remplacée par une branche d'un autre Doctorat, la Faculté admet la possibilité de ce mode de faire et charge Mess. Hartmann et Graebe de composer, plus spécialement en vue des chimistes, l'ensemble des branches de ce Baccalauréat. Cette commission soumettra son travail à la Faculté dans la prochaine séance.

Pour terminer la séance M^r. le Doyen prend note d'un petit nombre de changements d'heures des cours professeurs pour l'horaire du semestre d'été.

Approuvé le 2 Mars.

Séance levée.

Séance du 2 Mars 1885

Présent : Mess. Ottomare, Bern, Fol, Graebe, Monnier, L. Loret, Ch. Loret, Vogt, Jung, Müller.

M^r. le Doyen nous communique une lettre ~~du~~ du Département, reçue en réponse à notre proposition ~~non~~ votée dans la dernière séance et ayant pour but de trouver de la place à l'école de Chimie. Le Département désire avoir l'avis de M^r. le Prof. D. Monnier sur cette proposition, puisqu'elle concerne un local qui jusqu'ici avait été plus ou moins occupé par les étudiants de ce professeur.

M^r. D. Monnier déclare avoir absolument besoin de la pièce F en question, car la pièce F ne pourrait pas être utilisée pour certaines études faites à l'aide du microscope.

Come cependant tout le monde est d'accord sur la nécessité de trouver la place voulue, et que, après le refus de M^r. Monnier, il ne reste point d'autre local disponible au même étage, M^r. Vogt propose d'utiliser la grande salle de l'étage en bas, en faisant l'aménagement nécessaire à l'aide des fonds Trigny. M^r. Monnier croit qu'avec 2000 frs. ou tout au plus avec 4000 frs. de frais on aurait ce qu'il faut pour environ une dizaine de places. A cela M^r. Grabe objecte qu'il faudrait dans ce cas un 2^e. assistant ou au moins un chef de travaux et que le département se refuse absolument une nouvelle nomination, les ressources financières ne le permettant pas. Il ne peut M^r. Grabe ne peut donc pas admettre cet arrangement et préfère se tenir à ses 24 places primitives. Finalement M^r. Monnier se déclare prêt à accepter, en échange de sa salle F¹, la place nécessaire en bas et la Faculté espère ainsi, par l'arrangement ^{provisoire} de cette salle d'en bas, moyen par les fonds Trigny, arriver à concilier tous les intérêts et M^r. le Doyen est ^{chargé} de présenter cette solution au département et de s'entendre avec lui pour une mise en œuvre aussi prompte que possible.

Séance levée.

Séance du 11 Avril 1885.

Présent : Mess. Othmann, Barua, Grabe, Fol, Young, Vogt, Calkin, Thury, Ch. Soret, L. Soret, Müller, Monnier, Müller.

Ordre du jour : Programmes des examens des Baccalauriat et du Doctorat.

M^r. le Doyen constate d'abord que pour un oubli les programmes imprimés pour le Baccalauriat et le Doctorat n'ont pas été votés dans leur ensemble et il ouvre une délibération à ce sujet.

M^r. Fol, entre d'autres critiques, se plaint de ce que dans le programme pour le Baccalauriat, son cours d'embryogénie comparée ne soit pas mentionné comme cours obligatoire pour les examens et demande que la Faculté veuille bien introduire son cours dans le champ des examens ou au moins lui reconnaître le droit d'examiner les candidats sur cette matière.

M^r. Vogt, tout en reconnaissant la convenance et l'utilité du cours plus développé d'embryogénie ^{d. M^r. Fol} ne peut pas admettre qu'il soit donné suite à cette demande, d'abord parce que le programme, élaboré en conformité avec le Règlement qui a été discuté et voté par le Sénat, est déjà fort chargé tel qu'il est, et secondement, parce que une partie grande partie de ce cours d'embryologie fait partie de son cours aussi de son propre cours

et qu'il ne peut pas admettre ^{non plus} pour le Baccalauréat
il puisse y avoir deux examinateurs pour une même branche.

Après une longue discussion la demande de M^r Fol n'a pas
été admise, mais son auteur a déclaré qu'il aura recours au Sénat.
M^r L. Soret aurait désiré augmenter quelque peu le nombre des leçons
obligatoires pour les candidats du Baccalauréat, vu que dans le
plus fort semestre, le total des leçons oblig. et heures de
Laboratoire ne monte qu'à 18; ^{ou 9 ou 10 maximum} ^{in it range il} ~~est en deux~~ ^{accordant} quelques
facultés pour les examens. sans des bras. Mais l'exécution de l'idée
se heurtait en partie contre le Règlement, en partie contre ^{la} ~~l'~~ évidence
d'un avantage.

Finalement M^r le Doyen a mis le Programme actuel sur
Baccalauréat aux voix et ces programmes ~~ont été~~ ^{sont} approuvés.

Quant au Programme du Doctorat il a été convenu que
le phrase qui s'y rapporte, serait changée et qu'elle serait
remplacée par ^{une} indication générale et élastique des branches
d'études enseignées à la Faculté.

Séance tenue
(approuvé)

Séance du 1 mai 1885.

Présent: M^r Deltracore, Wartenau, Yusey, Vogt, Cellier, Fourny, Ch. Soret,
L. Soret, Müller.

Ordre du jour: Programme du Doctorat et des cours pour l'année 1885-1886.

Après une discussion générale et sur la proposition de M^r Wartenau
il est décidé qu'on ne fera pas un programme détaillé

pour le métrage pour

pour les examens de Doctorat. On laisserait la plus grande
liberté possible à l'examineur qui ferait router l'examen
sur des branches enseignées pour le Baccalauréat. On gardera
donc en ^{pour le doctorat} pratique le Programme détaillé du Baccalauréat,
tout en ne fixant rien exactement, afin que personne ne
puisse arguer qu'une partie d'une science soit exclue de l'
examen, par le fait qu'elle n'aurait pas été mentionnée
dans le Programme.

On modifiera de même le titre de Programme
s'il a imprimé, en ce sens, qu'il n'impliquera plus l'existence
d'un programme détaillé pour le Doctorat.

Conclusion. M^r le Prof. Fol demande qu'on change le titre de son cours libre
de "Anatomie générale et transformisme" en: "le transformisme
dans ses rapports avec l'Anatomie" et pour ses Exercices
pratiques d'"Histogénie" il biffa le mot d'"Histogénie".
Quant aux autres Professeurs ils ne font pas de change-
ment. et pour les cours bisannuels il y aura la rotation
habituelle.

Séance tenue

Cours de 1885-6. Pour l'année prochaine il n'y aura pas de changement, sauf
la rotation habituelle pour les cours bisannuels, en sorte que
leur Programme sera le même que pour 1884.

Séance tenue

(approuvé le 16 nov. 85)

Séance du 16 Nov. 1885.

Présent: Oltramare, Vogt, Gracbe, Monnier, Young, Hrab Fol, Müller.

Prix Davy. M^r. le Doyen informe la Faculté qu'il a reçu de M^r. Zischke, un travail inédit sur les Ténies, travail destiné au concours pour le prix Davy.

Le concurrent, ayant fait et reçu son doctorat ^{en 86} dans notre Université, ayant suivi nos cours, est reconnu comme étant dans les conditions de concours exigées par la loi.

La commission nommée pour l'examen préalable du travail est composée de Mess. les Prof. Vogt, Fol & Young.

Doctorat Dobreff. M^r. le Doyen nous informe en outre qu'il a reçu la demande de M^r. Dobreff ^{de la Polytechnique} de faire l'examen du Doctorat en Chimie. Son travail, déjà connu de M^r. le Prof. Gracbe, sera remis à M^r. le Prof. Den-Monnier, et un rapport de ces 2 professeurs en sera ^{transmis} ~~présenté~~ ^{présenté} à la Faculté.

Séance levée.

Approuvé.

Séance du 6 Janvier 1886.

Présent: Mess. Oltramare, Vogt, Wirtmann, Fol, Young, Müller.

Ordre du jour: Rapport sur le prix Davy.

Par l'organe de M^r. Fol la commission ^{vous} donne son appréciation sur le travail du D^r. Zischke. Le Manuscrit a 230 pages et 5 planches au crayon, le tout en bon ordre

et dans un état qui prédispose favorablement pour l'auteur. Dans 8 chapitres M^r. Zischke traite successivement des particularités anatomiques qu'il a pu constater dans autant d'espèces distinctes, et qui, sous la lecture ont été étudiées au point de vue de leur application à la classification du groupe. Les renseignements bibliographiques ont été soigneusement utilisés et exactement indiqués et le travail dans son ensemble a produit ~~sur~~ la Commission l'effet d'un travail consciencieux. ^(et quoique aucune question soit soulevée qui ait été définitivement traitée) En conséquence, la Commission ^{se propose} ~~se propose~~ d'accorder à l'auteur le Grand prix Davy.

La Faculté est d'accord avec cette proposition, et charge M^r. Fol de présenter le rapport, ^{secondi} ~~secondi~~ ^{provisoire} ~~provisoire~~ ^{à la distribution des prix} dans le courant de son rapport M^r. Fol a constaté, ^{à titre} ~~à titre~~ ^{non motivé} de desiderata, qu'il serait convenable dans l'avenir, que pour des travaux analogues, les concurrents puissent, avec leurs manuscrits, présenter des préparations microscopiques, ^{qui serviront} ~~qui serviront~~ ^{à l'appui} ~~à l'appui~~ de leurs affirmations, ~~pour~~ et qui permettraient ~~au jury~~ à la Commission d'exercer un certain contrôle.

Approuvé.

Séance levée.

Séance du 19 Février 1886.

Présent: Mess. Vogt, Cellier, Ch. Loret, Müller.

M^r. le Doyen Oltramare nous informe que pour une

subite indisposition il lui est impossible d'assister
à cette séance.

Sur la prière des professeurs présents M^r. Vogt
a consenti ~~pour~~ ^à présider la séance.

Ordre du jour : Horaire d'été et thèse de Doctorat.

Aucun des professeurs présents n'a de changement
d'heures à proposer à l'horaire d'été de 1885, seulement
M^r. Cellier désire que son cours soit indiqué plus
exactement sous la forme d' Astronomie sphérique,
et pour M^r. Vogt il y aura pour la notation le
changement de la notation habituelle.

Quant à la thèse de Chimie elle est renvoyée
à Mess. Gracbe et Monnier pour en faire le rapport
à la Faculté.

M^r. Vogt informe la Faculté qu'avec l'autorisation
du Département il prend congé aujourd'hui
et que le Dr. Yung est chargé de finir son cours, pour
lequel il reste encore à traiter les Macromifères.

Séance levée.

(approuvé)

Séance du 15 Mars 1886.

Présent : Mess. Othmann, Vogt, Yung, Gracbe, Brun, Hartmann,
et Müller.

Ordre du jour : Demande de M^r. Dobreff ^{de la Belgique} et ~~de la Belgique~~ de la
Faculté de se thèse pour le Doctorat.

M^r. Othmann nous donne lecture de la demande de M^r. Dobreff, et
fait valoir quelques considérations qui sont en faveur de
la demande, surtout le fait d'un cas de force majeure
qui rappelle le demandeur dans son pays pour service
patriotique, ^{un jugement} ~~un jugement~~ favorable que le jury a
porté sur sa thèse, et le fait que ses examens de
Doctorat, soit par écrit, soit oral, ont été très-bons
pour la branche principale. Il a montré être un maître
que le travail de la thèse n'est ^{pas seulement} ~~très-pleinement~~ bon, mais
qu'il contient même des résultats nouveaux pour la
science, et que le demandeur, pendant tout le temps
qu'il a fait des études à Genève, a su ^{meriter} ~~gagner~~ les sympathies
de ses professeurs. — Par tous ces motifs la Faculté
est d'accord pour admettre la demande, mais comme
cas exceptionnel et expressément sous la réserve de
l'approbation du bureau du Sénat.

Séance levée.

(approuvé)

Séance du 9 Avril 1886.

Présent : Mess. Othmann, Graebe, Brun, Jung, Ch. Soret,
Cellierier et Müller

Ordre du jour : Projet de loi sur l'instruction publique.

On remarque les points suivants sur lesquels il aura rapporté au ^{député} ~~député~~ ^{rapporteur} ~~rapporteur~~ :
Art. 129. a. En recomptant les branches enseignées à notre Faculté
on reconnaît qu'elle comporte au minimum 7 ~~8~~ chaires

principales et non seulement 6.

Art. 153. Pour le cas où le prix de 5 frs. par semaine ^{ch. par} ~~par~~ leçon serait
admis sous la nouvelle loi, notre Faculté demande que
ce prix soit réduit à 2,50^c pour les cas où un
étudiant suivrait une 2^e fois la même leçon. Ce
prix réduit d'inscription devrait alors revenir en
entier au professeur.

Art. 153, seconde partie. Nous demandons que cette seconde
partie de l'article 153 soit supprimée.

Art. 160. La Faculté estime que les droits de graduation pour
le doctorat, de 200 frs., sont trop élevés dans les
cas où le candidat aurait déjà préalablement payé
200 frs. pour le diplôme de chimiste. Une réduction
de 200 à 100 ou à 50 frs. serait à sa place. Une réduction
analogue pourrait être admise pour le ~~doctorat~~ ^{diplôme} de
chimiste si le candidat obtient ce diplôme après le doctorat.

Personne ne demandant plus la parole sur ce projet
de loi, M^r le Doyen nous informe qu'il a reçu, de
M^r de Meuron, une thèse zoologique de doctorat, qui
est remise pour l'examen à M^r le D^r Jung, chargé
de la transmettre ensuite à M^r le Prof. Fol.

Séance levée.

(approuvé)

Séance du 15 Mai 1886.

Présent : Mess. Othmann, Thury, Jung, Brun, Vogt, Ch. Soret, L.
Soret, Graebe, Müller.

Ordre du jour : Programme des cours de 1886-1887.

M^r le Doyen nous informe d'abord que les diverses
réclamations, formulées par notre Faculté à l'occasion
de la nouvelle loi sur l'Instruction publique, ont été
toutes admises par la Commission.

Le même jour, à la Faculté la demande de
M^r Borini, qui se propose de faire le doctorat
en sciences mathématiques, tendant à obtenir l'autori-
sation, d'échanger, dans son examen l'Astronomie
contre la Physique. Cette demande est accordée.

On passe ensuite au Programme pour la pro-
chaine année scolaire, et on prend ^{notable} par la raison de
quelques cours bisannuels, le Programme de
1884 à 1885, qui peut servir tel quel. Personne

soient maintenus, en les ajoutant aux frais actuels, ce
qui ferait en tout : \$ 1000 frs. pour frais de laboratoire
1100 frs. pour la préparation et 900 frs. pour
un aide ou servant.

Séance tenue,
(approuvé)

Séance du 4 Juin 1886.

Présent : M^{rs} Oltramare, Vogt, Graebe, Brun, Müller.

Ordre du jour : Election du Doyen et du Secrétaire.

Les 2 titulaires actuels, M^{rs} Oltramare et Müller
sont confirmés dans leurs fonctions pour la nouvelle
période.

M^r Vogt fait remarquer que le Département retarde
la rénomination des professeurs suppléants, qu'il
retarde la possibilité d'imprimer convenablement
les programmes, et propose en conséquence que le
Doyen veuille bien écrire au Département pour
faire demander que ces nominations se fassent
aussitôt que la nouvelle loi sur l'Instruction
Publique le permettra.

Séance tenue.

Séance du 6 Octobre 1886.

Présents : M. M. Oltramare, Cellérier, Graebe, Louis Foret,
Thury, Vogt et Yung.

Ordre du jour : Préavis sur la distribution de l'enseignement
de la Physique.

M. le Doyen communique une lettre du Département de l'Ins-
truction publique qui rappelle que l'enseignement de la
Physique comprend actuellement une chaire de physique
expérimentale, une de physique médicale et une de
physique industrielle. Il demande au nom du Conseil
d'Etat un préavis de la faculté, sur l'existence de ces
trois chaires.

M. C. Vogt considérant qu'en fait, la chaire de physique
industrielle ne possède pas de titulaire et qu'elle peut
être considérée comme un ornement, au sein de la faculté
des sciences propose sa suppression.

Après quelques observations de M^{rs} Louis Foret et Cellérier
il est décidé qu'il n'est pas nécessaire de maintenir
une chaire distincte de physique industrielle.

M. le professeur Louis Foret expose les motifs de santé et
d'occupations multiples, qui lui feront refuser toute propo-
sition en vue de la succession à la chaire de physique expé-
rimentale. Malgré l'insistance unanime de ses collègues
qui estiment que ses mérites scientifiques le désignent.

tout naturellement à cette chaire. M. Soret dit que cela lui est impossible de l'occuper.

On examine donc la question des deux autres chaires de physique. La faculté décide de répondre au Département que la réunion de l'enseignement de la physique en une seule chaire serait désirable, mais que vu le refus absolu de M. Louis Soret de s'en charger, il n'y a pas lieu de modifier la distribution actuelle de cet enseignement.

M. le Doyen annonce que le Département décide qu'il soit fait un inventaire des objets appartenant à l'Etat dans chaque Laboratoire. M. M. les Directeurs des Laboratoires sont donc priés de satisfaire le plus tôt qu'ils le pourront à ce vœu.

Au début de la Séance, M. Louis Soret constate les regrets unanimes qui ont accompagné notre collègue M^{lle} Wartmann à sa dernière demeure & la grandeur de la perte que nous avons faite en sa personne.

Séance levée.

Séance du 3 Novembre 1886

Présents: M. M. Oltramare Doyen. Brum, Graebe, Deur Monnier, Thury, Vogt et Yung.

Ordre du jour: Consultation sur la chaire de botanique.

M. Oltramare lit une lettre du Département de l'Instruction publique demandant conformément à l'article 134 de la nouvelle Loi, un préavis de la Faculté sur l'état de la chaire de botanique modifiée par la démission de M. Müller.

M. Thury lit à ce propos la communication suivante:

J'ai été nommé par le conseil d'Etat en 1854 seul professeur de botanique, chargé à 3 heures par semaine de l'enseignement de toutes les branches de la science, et par conséquent de l'Organographie, de la Physiologie et de la Classification. — Mais le nombre total des heures disponibles étant absolument insuffisant pour l'étude de ces trois branches je fus conduit, comme l'avait été avant moi A. P. de Candolle, à restreindre beaucoup l'enseignement de la classification, qui d'ailleurs se prête mal à un enseignement abrégé, à cause de la multitude des faits de détail que cette branche comporte.

Et aux observations que je fis sur l'insuffisance du nombre des heures, ceux qui étaient alors omnipotents dans la direction des affaires académiques,

me répondirent que le professorat ne pouvait être une carrière, et que l'on trouverait bien un jeune homme ayant du temps disponible, pour compléter sans frais mon enseignement.

Quelque temps après on provoqua l'établissement d'un cours libre de classification, que l'on rendit ensuite obligatoire, et que l'on érigea plus tard en chaire distincte. Or s'il n'est pas permis de retirer à un professeur régulièrement nommé la totalité de son enseignement sans une enquête, et sans avoir entendu la personne intéressée, il ne saurait l'être davantage de lui retirer cet enseignement par parties. L'introduction de l'enseignement de M.

Muller à côté du mien a été faite sans qu'aucun avertissement préalable n'eût été adressé; sans que personne eût pris la peine de me dire que l'on trouvait l'enseignement de la classification trop écourté dans mes cours, et sans que l'on m'eût demandé pour quels motifs je ne donnais pas une extension plus grande à cette branche.

étimant la paix, et d'ailleurs n'éprouvant que de bons sentiments à l'égard de la personne de M. le Dr. Muller, je me tus, mais non pas sans ressentir vivement l'injustice des procédés irréguliers

dont on usait à mon égard. Si l'on m'eût appelé à m'expliquer, il est probable que j'aurais présentée à peu près les observations suivantes:

1°) — Sur le point de vue strictement scientifique. Il est fâcheux de rompre l'unité naturelle de la science des plantes en la partageant entre deux enseignements distincts. Partout ailleurs, à peu près, on a su éviter cet écueil. Et Genève, par suite d'une erreur générale de point de vue que j'ai signalée dans ma brochure "Quelques défauts de l'Université" on a subdivisé d'une manière fâcheuse la plupart des enseignements fondamentaux. En ce qui concerne spécialement la botanique, on a commis une double erreur, car si on voulait subdiviser l'enseignement de la science des plantes, il fallait mettre la Physiologie d'un côté, l'Organographie et la Classification de l'autre. Ces deux dernières branches sont naturellement unies; séparées de fait, elles perdent la moitié de leur valeur. La structure des plantes n'est pas uniforme, elle varie considérablement suivant les groupes, et il faut nécessairement se préoccuper de ceux-ci pour formuler correctement les lois de structure. D'autre part, la classification sans l'organographie se réduit à une simple nomen-

=clature des groupes, sans preuves à l'appui, et absolu-
=ment indigne d'un enseignement universitaire.
Et mon sens, rien ne pouvait être plus inintelligent
et plus fâcheux dans les résultats qu'une séparation
de la classification botanique et de l'organographie.
2°) — Au point de vue plus restreint des personnes.
On m'a reproché de m'occuper trop peu de classifi-
=cation, et de posséder une connaissance incomplète
de cette partie de la science. — et cela je réponds: Mes
premières études, mes premières préoccupations en
botanique, et le premier mémoire que j'ai rédigé
ont eu pour objet la classification des plantes. Il
est vrai que je n'ai jamais attaché beaucoup d'im-
=portance à me charger la mémoire de simples
=noms, auxquels ne répondrait aucune idée précise
de structure, ou de rapports morphologiques et fonc-
=tionnels. La question fondamentale, difficile et non
entièrement résolue, des rapports qui existent entre
les familles végétales, est une de celles dont j'étais pré-
=occupé et que j'aurais passionnément aimé à suivre.
J'avais le sentiment de posséder le genre d'aptitudes que
les travaux de cet ordre exigent; j'étais porté d'ailleurs
à étudier à fond un certain nombre de types convena-
=blement choisis, plutôt qu'une multitude de noms.

Le travail de la coordination des familles végétales
était donc un de ceux que je désirais suivre, si l'on
m'en eût laissé les moyens, et dans ma pensée, les
recherches de cet ordre sont éminemment propres à
donner une base solide et rationnelle à l'enseignement
de la Classification botanique, tel qu'il doit être fait
dans une Université.

Mais, durant les premières années de mon professorat,
je fus empêché de donner suite aux travaux de
classification par les deux raisons suivantes:

a.) Le nombre des heures d'enseignement était, com-
=me je l'ai dit absolument insuffisant pour me
permettre de donner une place convenable à la classi-
=fication, mon étude eût été sans application im-
=médiate.

b.) La rétribution qui m'était allouée pour l'ensei-
=gnement de la botanique à l'académie, 1500 francs
de traitement fixe, était encore plus insuffisante pour
l'entretien d'une famille que le nombre des heures ne
l'était pour un enseignement convenable. Je dus
suppléer à l'insuffisance du traitement par beaucoup
d'occupations accessoires, qui absorbaient une grande
partie de mon temps, m'interdisaient les promenades
d'herborisation et devaient nécessairement me détourner

de travaux moins urgents, plus faciles, et qui ne pouvaient avoir pour moi aucune application immédiate. Les deux faits connexes de l'insuffisance des heures de leçon de botanique à l'académie et de l'insuffisance du traitement affecté à cette branche étaient parfaitement connus des personnes qui, à un certain moment, trouvèrent adroit d'écarter l'insuffisance relative et d'ailleurs facilement réparable de mes connaissances en classification botanique, pour justifier la soustraction qui m'était faite d'une partie de mon enseignement, mesure irrégulière, et dont les motifs furent d'ordre extra-scientifiques.

Je ne désirais en réalité qu'une chose, consacrer toutes mes forces à l'enseignement supérieur qui m'était confié, et y faire pleinement honneur; mais je vis bientôt nettement l'impossibilité d'atteindre ce but dans les circonstances où j'avais été placé. C'est ainsi que mes forces furent dispersées détournées d'un but précis. L'activité dont j'étais capable abandonnée au hasard des circonstances ne put produire ce qu'elle eût donné dans des circonstances plus normales.

Dans le seul but de faciliter le retour à un enseignement unique de la science des plantes, je ne refusais point,

aujourd'hui encore, de reprendre la tâche à laquelle j'avais été appelé, et de consacrer de nouveau mes forces à la science botanique prise dans son ensemble. Je devrais pour cela renoncer aux fonctions d'Ingénieur de la Société genevoise, et aux leçons élémentaires d'histoire naturelle que je donne actuellement à la première division de l'École secondaire des jeunes filles, en conservant seulement les cours de classification botanique et zoologie de la division supérieure du même établissement. J'aurais aussi besoin d'un aide pour le laboratoire et pour les courses.

Il est à peine nécessaire d'observer qu'aucune question d'intérêt personnel n'est ici en jeu, puisque, sans aucun accroissement du chiffre total de mes ressources, je me trouverais en face d'une augmentation considérable de travail.

Avant de lire, à titre de renseignement, la note qui précède, M. Thury a demandé si quelque démarche avait été faite auprès de M. Muller pour l'engager à retirer sa démission, qui est fort regrettable au point de vue de l'enseignement universitaire. Il lui a répondu que l'on ignore si des démarches ont été faites dans ce sens par le Département.

Après la communication de M. Thury, M. le Prof. Vogt propose. En première ligne, d'exprimer le désir qu'il

doit fait une démarche auprès de M. Müller pour l'engager à retirer sa démission - Et pour le cas ou cette démarche resterait inutile, de revenir à une seule chaire de botanique, conformément aux prescriptions de la nouvelle loi. La faculté adopte à l'unanimité ces deux propositions.

Le Doyen remet deux mémoires l'un de chimie et l'autre de zoologie, présentés pour le prix Dary. La Faculté nomme pour l'examen de ces mémoires M. M. Graebe et Monnier pour le premier, Vogt et Jung pour le second, il y a lieu à l'unanimité de réunir pour coordonner leur conclusions respectives. Séance levée.

Séance du 19 Novembre 1886.

Présents: M. M. G. Oltramare, doyen, Thury, Graebe, Louis Soret et Jung.

Ordre du jour: Nomination d'un délégué pour présider sur le choix d'un professeur de botanique médicale.

M. Oltramare communique la lettre du Bureau de l'Université qui demande la nomination d'un délégué de la faculté.

Au second tour de scrutin M. Thury est nommé à cette déléga-
Séance levée.

Séance du 18 Décembre 1886.

Présents: M. M. G. Oltramare doyen, Thury, Vogt, Graebe, Louis Soret et Jung.

Ordre du jour: Rapports sur le prix Dary.

Deux travaux ont été envoyés pour le Concours au prix Dary, l'un de M. Ami Pictet, D. ès-Sciences, sur l'histoire des alcaloïdes, l'autre de M. Maurice Jaquet, D. ès-Sciences sur les systèmes musculaire et squelettique chez différents Poissons et chez l'Axolotl. M. M. Graebe et Jung rapportent au nom de leur Commission respective et concluent d'accorder un prix à chacun des mémoires.

Un 1^{er} prix Dary de 500 francs au Mémoire de M. Jaquet qui conserte essentiellement en recherches originales.

Un 2^e prix Dary de 250 francs au Mémoire de M. Ami Pictet, dans lequel les recherches originales cèdent le pas à un résumé historique, fort bien fait, de nos connaissances sur la question traitée.

Ces conclusions sont adoptées.

Séance levée.

Séance du 17 Février 1887.

Présents : Mess. Oltramare, Doyen, Vogt, Gracbe, Guig, Ch. Soret
et Müller.

Ordre du jour : Horaire d'été.

Rien d'essentiel n'est changé à l'horaire d'été 1886,
sauf naturellement naturellement ce qui se rapporte à la
notation ordinaire des certains cours, et ce, détail, qui à la place
de Prof. Müller, M. Busser, fera les répétitions avec les étudiants.
M. le Doyen rappelle qu'il avait été décidé que des leçons de
répétition pratiques, des exercices mathématiques, devaient être
faits ^{en vue} pour le Baccalauréat et Sciences mathématiques, que
ces exercices devaient comprendre 4 heures par semaine,
et que cette décision était restée lettre morte jusqu'à ce jour; il
demande l'avis de la Faculté à ce sujet. Celle-ci est
unaniment d'avis que ce desiderata devrait se réaliser,
et assimiler ces exercices aux travaux pratiques qui se font
dans les autres laboratoires. Sur l'avis de M. Gracbe
la Faculté estime que ces exercices, au point de vue de la
finance, pourraient être taxés comme des heures
de leçons; les étudiants en payeraient une inscription régle-
mentaire et l'Etat accorderait un ^{indemnité} traitement pour ce cours.
M. le Doyen fera les démarches voulues auprès du Département.
Séance levée.

mais d'initiative pour ne pas...

Séance du 5 Mars 1887.

Présents : Mess. Oltramare, Doyen, Vogt, Brun, L. Soret, Gracbe, Thury,
et Müller.

Ordre du jour : Nomination d'un délégué à la Commission de la Chaire de Physique.
M. le Doyen nous lit la lettre du Département qui nous demande,
selon la loi, de nommer un Professeur de la Faculté pour faire
partie de la Commission qui sera chargée de donner un avis
sur la nomination d'un titulaire à la Chaire de Physique.

Personne ne demandant la parole au préalable, M. Vogt
propose de nommer M. le Prof. Cellier. Adopté par la Faculté.
Séance levée.

Séance du 13 Juin 1887.

Présents : Mess. Oltramare, Doyen, Vogt, Cellier, Gracbe, L. Soret,
Ch. Soret, Müller.

M. Vogt expose à la Faculté, que partant, l'étude de
l'Anthropologie a pris beaucoup de développement
ces dernières années et qu'il ne lui est guère possible,
dans son cours général de Zoologie, de s'y arrêter assez
longtemps. Il propose donc à la Faculté de retourner au
Département de nommer M. L. de Jussieu pour cette
branche, à titre de Professeur extraordinaire. L'Anthro-
pologie pourrait utilement être enseignée, dans le courant
de 2 ans, avec un cours sur le Darwinisme, pour

lequel M^r Yung a déjà eu des succès. - La Faculté adopte cette manière de voir et désigne au même temps M^r Vogt pour être le délégué de la Faculté dans la commission qui sera chargée de donner un préavis au département pour cette nomination. M^r Vogt est aussi prié d'insister dans la commission pour que cette nomination ne fasse pour 3 ans.

Doctorat. Quant aux conditions pour l'admission au doctorat M^r le Prof. Vogt a modifié ses précédentes idées en ce sens que maintenant il demanderait un travail en man., qui ait été préalablement admis par la Faculté, mais sans l'obligation pour le candidat de le publier et aussi sans l'obligation de Thèse.

Mess. Oltramare et L. Soret craignent que si notre Faculté admet le doctorat sans publication, cela pourrait jeter du discrédit sur notre Université. Il est dit-lors entendu par les professeurs présents, qu'un travail, au choix du candidat, rédigé en français, et admis préalablement par la Faculté, devra avoir été publié, en entier ou sous forme d'extrait, dans un journal scientifique, pour que le candidat soit dispensé de soutenir sa thèse. Celle-ci, si l'entente a lieu, sera brièvement discutée après les examens oraux et écrits, mais le diplôme ne sera

délivré qu'après la dite publication.
Séance levée.

Séance du 3 Sept. 1887.

Présents: Mess. Oltramare, doyen, Gracbe, Thury, Ch. Soret, Müller.

Programme. Le programme pour le semestre ~~été~~ d'hiver sera le même que l'année précédente à la même époque, à cette différence près que M^r Ch. Soret fera le cours sur la Physique ^{électrique et magnétique} et qu'il ajoutera à son cours ordinaire l'Acoustique et l'Électricité.

Privatdozent. Mons. Ed. Olivier, de Genève, demande à la Faculté l'autorisation de donner un cours expérimental d'une leçon par semaine, destiné aux étudiants de la Faculté des Sciences. M^r Olivier étant extraordinairement connu, au point de vue scientifique, de Mess. Ch. Soret et Thury, et ces 2 professeurs ayant favorablement accueilli la demande, la Faculté donne un préavis favorable à la demande de M^r Olivier.

Séance levée.

Séance du 22 Octobre 1887

Présents: Mess. Oltramare, Vogt, Gracbe, Thury, Brun, Müller.

La Faculté est convoquée pour décider rapidement une décision sur

le Doctorat es Sciences de M^r Rob. Chodat. Le Candidat ayant
résumé son travail dans un exposé d'env. 20 pages, et ce
résumé ayant paru dans un Journal Scientifique (les
Archives) et ayant été communiqué sous cette forme à la Faculté,
celle-ci, ~~comme~~ par le préavis favorable de M^r Müller, estime
que, comme fond et comme forme, M^r Chodat satisfait aux
conditions de la loi pour obtenir son ~~grade~~ Diplôme. — La com-
mission sur le travail, prévue dans la nouvelle loi, qui
peut se faire, après l'examen oral, n'est pas demandée à
M^r Chodat, parce que cet examen était tombé entre les 2 lois,
et les résultats généraux de son travail ont été jugés suffisants.
Séance tenue.

Séance du 18 Novembre 1887.

Présents: Oltramare, Doyen, et Mess. Gräby et Müller.

M^r le Doyen informe la Faculté qu'il a reçu 2 travaux botaniques
et une notice sur un point de Physique, présentés pour
obtenir le prix Davy d'encouragement.

Les 2 premiers sont remis à M^r Müller, à l'examen, et
ensuite à M^r Favry, et la notice sera remise à M^r Loret.

Séance tenue.

Séance du 15 Décembre 1887.

Présents: Mess. Oltramare, Vogt, L. Loret, Ch. Loret, Brun,
Gräby, Young et Müller.

Ordre du jour: Révision du Règlement.

M^r Vogt dit qu'en présence de l'abrogation de l'ancien décret Odier par
le Grand Conseil, il y a lieu de changer tout ce qui est relatif aux
admissions. D'abord doivent être biffés dans le Règlement définitif,
en tous cas, les renvois à l'article 151 de la loi, en tant que cet
article institue un examen préparatoire, et notamment: le
second ~~alinéa~~ alinéa de l'art. 6 du Règlement provisoire; les
articles 7 et 8; art. 32 alin. 1; art. 33 alin. 1; art. 35, alin. 1.

Mais M^r Vogt va plus loin. Il proposera au Sénat de remplacer
les art. 31 jusqu'à y compris l'art. 36 par un seul article
aussi conçu:

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants:

1° Les élèves sortis du Gymnase de Genève avec des certificats de
maturité et spécialement:

a. Dans les Facultés des Sciences et des Lettres:

Les élèves sortis d'une des sections du Gymnase.

b. Dans les Facultés de Droit et de Médecine:

Les élèves sortis de la section classique ou de la section médicale du Gymnase.

c. Dans la Faculté de Théologie:

Les élèves sortis de la section classique.

2° (Comme l'alinéa 2° de l'art. 31 du Règlement provisoire).

3° Les personnes qui subissent, d'une manière satisfaisante,
un examen de maturité sur le champ d'études des sections
désignées en a. b. c du présent article.

Cet examen ne peut être scindé; il se fait dans

les mêmes conditions que les examens de maturité des sections du Gymnase.

M^r. Vogt dit que la Faculté des Sciences n'a pas, à son avis, à s'occuper des conditions spéciales qui pourraient être exigées par les Facultés de Droit, de Théologie et de Médecine et qui sont en partie imposées par la loi.

Les conditions d'entrée ne sont pas changées quant à la Faculté des Sciences; celle-ci n'a donc à délibérer que sur les changements indiqués dans 3° et qui portent à transférer les examens d'admission aux institutions, qui en sont chargés normalement. Si nous devons avoir confiance dans les examens de maturité, passés par ceux qui ont suivi le cours normal des études préparatoires pour l'Université, nous devons avoir la même confiance pour les examens des irréguliers et suivre, en cela, l'exemple de la Confédération, qui renvoie, pour les examens de maturité des médecins, les élèves, n'ayant pas suivi des études régulières, aux commissions d'examens des différentes écoles secondaires des Cantons. — La Faculté est d'accord avec ces idées de M^r. Vogt.

M^r. Gräbe nous informe qu'il a l'habitude, pour les examens écrits, et seulement pour ceux-là, de laisser une certaine latitude aux candidats, en donnant 2 questions au lieu d'une, prises dans les 2 branches principales de la Chimie. Quelques étudiants lui avaient demandé si ce principe

ne pourrait pas être généralisé et être admis par exemple pour les branches accessoires du ^{Grand} Doctorat. — La Faculté n'a rien voulu stipuler à cet égard, tout en laissant pleine liberté à M^r. Gräbe pour les questions de Chimie organique et inorganique, et, ^{de} bien entendu, pour l'examen écrit.

La fin de l'article 138, qui demande, pour le Doctorat, la publication dans un Journal Scientifique, soulevé une question de simple interprétation et qui est liquidée dans ce sens, que l'article exige bien une dissertation écrite en langue française, mais que l'extrait de cette dissertation, qui ^{peut} doit être publié avant l'obtention du Diplôme, pourra se faire dans l'une des 4 langues.

Enfin il est demandé un rapport à Mess. Thury & Müller, sur les 2 travaux qui ont été présentés pour les prix Davy.
(approuvé) Séance levée.

Séance du 30 Janvier 1888.

Présents : M^r. Oltramare doyen et Mess. les Prof. Vogt, Gräbe, Collinier, L. Sorch, Ch. Sorch, Jönung et Müller.

Ordre du jour : Examen de la demande de M^r. Galopin.

M^r. le Doyen lit une lettre du ~~Doy~~ Président du Département qui demande à la Faculté son avis sur la demande de M^r. Galopin. Il est ouvert une délibération à ce sujet.

M^r. Cellorin trouve que le D^r. Galopin a de bons titres à faire valoir pour obtenir la nomination comme Professeur extraordinaire. Il donnait des cours depuis 1858, des exercices mathématiques pratiques, très utiles et même nécessaires, qui portaient surtout aux des calculs de Physique. Il est d'ailleurs D^r. en Sciences. M^r. Cellorin est donc favorable à cette demande.

M^r. Sorch abonde dans le même sens et appuie sur le côté spécialement important et utile des calculs de physique.

M^r. Gracbe insiste sur la nécessité des calculs de physique élémentaires, et dit que ses étudiants en ont grand besoin.

M^r. Oltramare constate que la Faculté est unanime pour reconnaître l'utilité de cet enseignement, qui dure déjà si longtemps, et qui, selon les documents fournis par le demandeur, a ~~été~~ donné lieu à des succès pour le professeur. M^r. Oltramare ajoute qu'il s'agit d'un titre honorifique et que M^r. Galopin ^{ne} demande pas de traitement.

M^r. Vogt trouve que la lettre du Département, tout en citant le D^r. L. art. 132 de la loi, est vague et ne dit pas s'il s'agit d'une nomination de Professeur extraordinaire ou de Professeur honoraire, mais une lettre ^{de M^r. Galopin} adressée au Doyen, fait comprendre clairement qu'il s'agit de la première de ces alternatives.

En conséquence la Faculté émet un avis favorable à la demande du D^r. Galopin, et exprime le désir que le cours roule essentiellement sur des calculs de Physique. D'après la loi cette nomination au poste de Professeur extraordinaire ne peut être faite pour plus de 3 ans.

M^r. le Doyen a reçu, de M^r. Neri, étudiant, le Diplôme qui constate que Neri a passé, en Italie, son examen de Pharmacie; — M^r. Neri désirerait que dans les examens ultérieurs qu'il se propose de subir à Genève, on voutût bien lui compter comme acquises, diverses branches, qui faisaient partie de son examen de Zuri en Italie. Cette demande n'ayant pas été présentée par écrit et ne faisant pas connaître clairement les désirs de M^r. Neri, il n'en est pas tenu compte pour le moment.
Séance levée. approuvé.

Séance du 22 Février 1888.

Présents : M^r. Oltramare, doyen, et Mess. les prof. Vogt, Gracbe, Thury, Young et Müller.

Ordre du jour : Doctorat de M^r. P. Gautier, et l'honorable s'été.

Gautier. Comme M^r. Gautier a déjà subi l'examen oral de son Doctorat et que son travail considérable sur la Comète de Tempel a été publié et communiqué aux professeurs de la Faculté, celle-ci, sur la proposition de M^r. Oltramare, accepte ce travail sans discussion ultérieure et accorde le Diplôme au Candidat.

Pénard. Mons^r le Doyen nous communique une lettre de M^r. Eug. Pénard, qui demande l'autorisation de se présenter pour subir l'examen du Doctorat en Sciences ^{naturelles} à l'examen contraire sur la Zoologie comme branche principale et sur la Botanique et la Géologie. M^r. Pénard présentera comme thèse son travail sur les Ceratium du lac de Genève, que la Faculté connaît déjà et auquel elle a accordé dernièrement le ~~premier~~ grand prix de Davy. Le travail est accepté. Quant à l'époque de l'examen, le Candidat ^{précise} ne la fixe pas pour le moment, car ^{il} est actuellement loin de Genève et il lui serait trop difficile de se présenter avant un certain laps de temps.

M^r. le Prof. Vogt fait remarquer que le travail ^{du Candidat} a été favorablement jugé tout récemment ^{par la Faculté} et qu'il estime que cela dispensera les examinateurs de l'étudier à nouveau. Cependant cette manière de voir est admise par la Faculté.

Horaires. Il n'y a pas de changement d'avec l'Horaire d'été de 1887, à l'exception des cours du Prof. Vogt qui suivront la rotation ordinaire.

M^r. le Prof. Græbe voudrait au mois prochain soumettre à la Faculté une modification d'un point de Règlement, qui aurait pour but d'abolir les examens écrits pour le Baccalauriat. Un échange d'idées a lieu sur ce sujet, mais une discussion définitive est renvoyée à une autre séance, vu que le sujet n'avait pas été

indiqué sur la carte de convocation.

Science liée.

Une séance a eu lieu au mois de mai 1888, pour préparer les programmes pour 1888-1889. Le résultat a été communiqué à M^r. le Doyen.

Séance du 1 Juin 1888.

Présents: M^r. le Doyen Ottomare de Mass. Vogt, Græbe, Ch. Forest et Müller.

Election du Président et du Secrétaire. Par votation ^{scrutin} secrète (M^r. Ottomare ^{est élu} comme Doyen et M^r. Müller comme Secrétaire.

Budget pour Bibliothèques. Les 200 frs. mis à notre disposition pour cette année sont partagés comme suit: 220 frs. pour la Zoologie et 80 frs. pour la Physique.

Diplôme d'Intra. M^r. le Doyen soumet à l'appréciation de la Faculté un Diplôme de la Scuola Tecnica Libera d'Intra, que M^r. Prosser lui a présenté pour être reçu dans notre Faculté comme étudiant. Les résultats des examens indiqués en chiffres ont paru suffisants pour accorder la demande.

Diplôme de Technicum de Winterthure. A l'occasion de 2 cas particuliers, M^r. Græbe desire que la Faculté se prononce en principe sur l'équivalence du Diplôme accordé par le Technicum de Winterthure, en vue d'obtenir notre Diplôme de Chimiste. (présenté pour être reçu comme étudiant et l'établissement préparant bien)

les élèves, il est admis, après ~~examen~~ ^{la revue} des branches enseignées, que les étudiants sortant du Technicum de Winterthur, après avoir fait 2 années d'études et après avoir obtenu le Diplôme qui leur donnerait le droit d'y faire la 3^e année, seront reçus comme étudiants à l'Ecole de Chimie.

Séance levée.

Séance du 17 Sept. 1888.

Présents : M^r le Doyen Oltramare et Mess. les Prof. Vogt, Ch. Sorch, Müller.
La Faculté est convoquée pour nommer son délégué, qui fera ^{pour la présider sur la} partie du jury pour la nomination de successeur de M^r Ch. Sorch à la chaire de Minéralogie. M^r le Prof. Vogt est désigné pour représenter notre Faculté. Il accepte ce mandat mais en demandant l'autorisation, de proposer, qu'à côté de la Minéralogie, le nouveau titulaire ait aussi à traiter la Petrographie ou Petrologie. La Faculté accepte cette ^{demande} ~~proposition~~ tout en laissant au Professeur la distribution, par heures et par semestre, de son sujet.

Séance levée.

Séance du 18 Octobre 1888.

Présents : M^r le Doyen Oltramare et Mess. les Prof. Vogt, Grabe, Cellier, Müller.
Ordre du jour : Nomination d'un délégué pour le préavis sur la nomination de M^r Galopin.

La Faculté a désigné M^r le Prof. Cellier pour cette délégation et M^r Cellier a accepté.

Séance levée.

Séance du 28 novembre 1888.

Présents : M^r le Doyen Oltramare, M^r le Recteur Grabe, et Mess. les prof. Vogt, Charles Sorch, Galopin et Müller.
Ordre du jour : Prix Dary et Examens du Baccalauréat.
Prix Dary. M^r le Doyen donne lecture d'une lettre de M^r de Stefanow, ^{présente} ~~accompagne~~ un travail zoologique pour obtenir le grand prix Dary. M^r le prof. Vogt nous explique que ce travail est destiné pour être présenté pour le Doctorat de son auteur et qu'il lui avait préalablement été soumis pour examen. Mess. Vogt et Young l'ont étudié, et puisque, après cette présentation, il devrait naturellement leur être soumis, ils ont immédiatement fait leur rapport d'avance, dont M^r Vogt nous donne lecture. ^{Il s'agit d'un} ~~C'est un~~ travail d'anatomie qui en même temps a un caractère physiologique, et roule sur les mouvements dans l'intérieur de l'œil, produits sous l'influence de la lumière et de l'obscurité. M^{rs} Vogt et Young ont trouvé le travail excellent sous presque tous les rapports et proposent d'accorder

(d'accorder) le prix. - Cette proposition est adoptée par la Faculté.

Examens. M^r le Recteur Grosse nous soumet 11 demandes pour obtenir la licence en Chimie.

Pour Mess. Ackermann et Witte, qui présentent des pièces justifiatives suffisantes et qui ont déjà publié des travaux, leur demande de faire l'examen de licence est accordée.

(Winterthur) Quant ^{aux} 6 demandeurs de Winterthur, Mess. Sidler, Grossmann, Nüble, Weber, Bourcart et Schmuck, la Faculté trouve que ~~pour~~ les matières traitées à Winterthur ne peuvent pas être considérées comme équivalentes complètes du programme de notre Baccalauriat en Sciences, et que ~~leur~~ demande de faire l'examen de licence, dans ce cas, ne pourra être accordée ~~qu'après~~ qu'après que le demandeur aura étudié encore deux branches de notre programme au choix, mais à l'exclusion de la Physique et de la Chimie. Quant aux 2 étudiants de l'Ecole Supérieure de Chimie de Mulhouse, M^r Haas et Murat, qui ont demandé la même faveur que les précédents, ils n'ont pas déposé de certificats ou diplômes, et la Faculté ne prend pas de décision à leur égard. M^r le ~~do~~ Recteur est prié de leur demander les pièces

requises et de les traiter comme les étudiants de Winterthur, s'il trouve qu'il y a équivalence.

M^r Scherer, qui a fait ses études à l'Ecole technique de Moscou, est, avec les programmes, assimilé aux demandeurs de Winterthur.

Enfin M^r le Recteur a reçu, de 2 Russes, Mess. Morykowska et Twanowska, sortis d'une Ecole particulière russe, la demande de faire l'examen de Baccalauriat en Sciences. Cette demande, n'étant pas accompagnée de documents, est renvoyée au Bureau pour informations. Celui-ci ~~examinera~~ examinera si ces documents ont obtenu présentement l'équivalence d'une maturité et agira en conséquence.

Séance tenue.

La Prof. Séance du 26 Février 1889.

Présents : Mess. Grosse, Ackermann, Vogt, Ch. Sorot, Gelatin ^(et Mess. Duparc, Chaudet et Gation) ^{L. Müller,}

Ordre du jour : Horaire d'été. Outre la rotation habituelle de certains cours, il n'y a que les changements et modifications suivants : M^r Ch. Sorot ajoutera à son cours de Physique 1 heure supplémentaire. M^r Vogt ne commencera son cours de Géologie que le Samedi 29 avril et fera, pour retrouver son temps, 5 leçons par semaine au lieu de 4.

M^r Gelatin, ~~docteur~~ ^{professeur}, outre ses 2 h. par semaine de calculs de

Phys. et chim.

donnera 2 h. par sem. de calcul de probabilités et
de d'exercices mathématiques réunies en un seul cours.
M^r Duparc demande de faire son cours de Pétrographie en
2 h. par semaine au lieu d'une.

M^r Gautier informe la Faculté que pour diverses raisons,
notamment à cause de son service militaire, il ne pourra
faire son cours d'Astronomie pratique au cours
du Programme.

M^r le Prof. Vogt nous annonce que pour le prochain Programme
il fera des propositions en vue d'une meilleure
combinaison des diverses matières de ses cours.

M^r le Recteur Graebe constate que les étudiants Haas et
Mural, de Mulhouse, mentionnés dans le précédent
procès verbal, ont bien présenté les pièces justificatives
demandées et qu'il leur a conséquemment accordé leur demande.
Séance levée.

Séance du 12 Mars 1889

Présents : Mess. Graebe, Oltramare, Vogt, L. Sorel, Ch. Sorel
et Müller.

Ordre du jour : Baccalauréat ès Sc. mathématiques.

M^r le Doyen Oltramare informe la Faculté que 3 étudiants,
Mess. Feer, Peters et . . . , pour diverses circon-

stances et des raisons reconnues valables, demandent à faire
l'examen du Baccalauréat ès Sc. mathématiques dans la
dernière semaine de ce semestre. Le cas étant extérieurement
mentionné M^r le Doyen demande aux professeurs quel est
leur avis, s'il seraient disposés à accepter leur examen.
Leur réponse ^{étant} affirmative, M^r le Recteur ~~accepte~~
donnera le cas au bureau du Sénat.

Séance levée.

Séance du 3 Mai 1889

Présents : G. Oltramare, Graebe, Vogt, Galopin, C. Sorel.

Ordre du jour : Jubilé de M^r le Prof. Vogt.

Il est décidé de proposer au Sénat de remettre à M^r
le Prof. Vogt le diplôme de Docteur honoris causa en Sciences,
à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire de son Doctorat
en Médecine.

M^r Boiadgatchi, bulgare, est immatriculé dans
la Faculté.

Séance levée.

Séance du 24 Mai 1889

Présents : G. Oltramare, Graebe, Vogt, C. Sorel, Galopin, Müller.

Ordre du jour : Programmes des cours R 1889-1890.

A. pour le Semestre d'hiver :

Le programme de l'hiver précédent est ~~resté~~ modifié
comme suit :

M^r Cellerier : Traité de météorologie et de géographie physique.

M^r Galopin : Exercices de Mathématique élémentaire, 1^{er} p.s.
et calculs de physique, 1^{er} p.s. et on ajoute : éléments de la
théorie des quaternions, 2nd p.s., ce dernier cours
comme cours libre.

M^r C. Lorel : Compléments de Physique, 1^{er} p.s.

M^r Vogt : Anatomie comparée et Zoologie des Vertébrés.

M^r Olivier : Thermodynamique, 1^{er} p.s.

M^r Caillet : Théorie des nombres, 2nd p.s.

M. Gautier : Histoire de l'Astronomie, 2nd p.s.

M^r Pictet : Alcoolides et la série pyréthrique, 1 p.s.

M^r Lévy : Théorie des Composés aromatiques, 1^{re}
partie, l'analyse qualitative et quantitative, 2nd p.s.

M^r Chodat : Anatomie végétale 1^{er} p.s. & Algues & Champignons.

M^r Galopin : Exercices de mathématique élémentaire, 2nd p.s.
et calculs de Physique, 2nd p.s.

M^r C. Lorel : ~~comptabilité~~ et Compléments de Physique 1^{er}

M^r Vogt : Paléontologie.

M^r Lévy : Théorie des Composés aromatiques, 2nd p.s., 1^{er}

M^r Jacquelin : Embryologie comparée des vertébrés basés sur
celle du Poulet.

Séance levée.

Séance du 5 Oct. 1889

Présents : MM. Graeb, Olthamare, Galopin,
Muller, Vogt, Yung, C. Lorel.

M. C. Lorel est nommé secrétaire en remplacement
de M. Muller démissionnaire.

Il est décidé de déposer chez M. Pictet une
somme de 180 f. environ qui reste à la faculté
sur les examens manqués.

Inmatriculation : Préavis favorable sur la demande d'immatriculation
de M. Deschi, qui est pourvu de bons
certificats de l'école polytechnique de Graz, et
se propose de subir les examens de chimiste.
Renvoi à plus ample informé sur la demande
d'immatriculation présentée par M. Vidal,
pourvu seulement du premier examen de
baccalauréat en lettres français.

Suppléant : Par suite du décès de M. Cellerier, il y a lieu
de pourvoir à la suppléance provisoire de
son enseignement pour le semestre d'hiver.
M. Galopin demande à être chargé du cours
de mécanique, et se retire après avoir exposé
sa demande. Après délibération la Faculté
décide de proposer que M. Raoul Gautier
soit chargé de la partie de l'enseignement

de M. Lellier qui dépend de la chaire d'astronomie, et de Galopin de celle qui dépend de la chaire de mécanique.

M. Vogt proteste contre les affirmations portées récemment au grand Conseil par M. de Wacker et H. Olthausen qu'ayant les seuls il y avait dans le phispart des laboratoires de l'Université des abus et du gaspillage d'eau et de gaz. Décide de porter la question devant le Sénat. Séance levée.

Ch. Soret

Séance du 12 Oct. 1889

Présents: M. de Graeb, Olthausen, L. Soret, Thury, Vogt, Gung. C. Soret.

Lettre du Département demandant l'avis de la Faculté sur les trois points suivants.

1°. Y a-t-il lieu de joindre la direction de l'Observatoire, actuellement vacante à l'enseignement de l'astronomie et de constituer un enseignant spécial de mécanique analytique et appliquée.

2°. N'y aurait-il pas avantage pour

les études, à séparer l'enseignement de la météorologie de celui de l'astronomie pour faire un cours spécial de cosmographie et de géographie physique 2 heures ou trois heures par semaine durant un semestre?

3°. Dans le cas où cette double question serait résolue affirmativement, ne conviendrait-il pas que les personnes chargées du cours de mécanique et du cours de cosmographie fussent nommés seulement professeurs extraordinaires?

La Faculté décide de proposer qu'il soit constitué une chaire ordinaire d'astronomie, dont le titulaire soit en même temps chargé de la direction de l'Observatoire;

La Faculté estime que l'enseignement de la mécanique analytique doit être maintenu dans l'Université, et que si aucun professeur ordinaire ne peut s'en charger, il y aura lieu de le confier à un professeur extraordinaire.

La faculté pense qu'il y avait à avant
à développer l'enseignement de la
géographie physique, en le séparant
de celui de l'astronomie, et le
confiant à il y a lieu à un
professeur extraordinaire, sans
à déterminer le nombre d'heures
qu'il commanderait de lui accorder.
Séance levée.

Ch. Sout

Séance du 5 Nov. 1889

Présents MM. Olkeman, Thury, L. et C. Sout.

Chaire La faculté est convoquée pour la nomination
Min. d'un délégué à la commission chargée de
religi prendre sur la nomination de M. Dupuis
comme professeur extraordinaire. M.
Vogt est désigné pour cela, et sera remplacé
par M. L. Sout s'il ne peut accepter le mandat.

Prix. Deux brevets pour le prix d'encouragement
sont parvenus au doyen, l'un de M. Pommerehne
Dourcart sur un sujet de zoologie; l'autre
de M. Piccard sur un sujet de botanique.
Les deux auteurs sont inscrits à
l'Université et le trouvent par conséquent

Dans les conditions exigées par le règlement. Les deux
travaux sont renvoyés aux professeurs de zoologie
et de botanique. Séance levée.

Ch. Sout

Séance du 3 Dec. 1889

Présents MM. Olkeman, Vogt, Graebe, Thury
Yung, C. Sout.

M. Vogt est nommé délégué de la faculté
^{aux} ~~pour~~ les commissions consultatives pour la
nomination des professeurs de géographie
physique et de botanique, et M. Thury
est nommé délégué pour les chaires d'
astronomie et de mécanique.

M. Graebe signale à la faculté un certain
nombre de points sur lesquels l'enseignement
de la botanique devra être modifié particu-
lièrement en vue des ~~exigences~~ ^{exigences} fédérales
de pharmacie. Séance levée.

Ch. Sout

Séance du 15 Jan. 1890

Présents MM. Olkeman, L. Sout, A. Gautier
Yung, C. Sout, Graebe.
Sur le rapport de M. Thury il est dé-
cidé de donner un prix d'encouragement